

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 26 MARS 2013

VOLUME 77

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me KEITH RITI,
Me SIMON TREMBLAY,
Me ERIKA PORTER,

INTERVENANTS :

Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me CLAUDE MAGEAU pour Dessau
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me LUCIE JONCAS, pour Le Conseil provincial
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me NADIA THIBAUT pour Construction Frank Catania
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe TVA et Québécor Média
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me MARK BANTEY pour The Gazette, Gesca, Le Devoir, CTV et Média Transcontinental
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me DANIEL ROCK pour M. Bernard Trépanier

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	2
REPRÉSENTATIONS PAR Me CLAUDE MAGEAU	9
REPRÉSENTATIONS DE Me SIMON TREMBLAY	16
BERNARD TRÉPANIÉ	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	20

LISTES DES PIÈCES

2257P-598 :	État de renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises (REQ), soit Bermax (9118-9662 Québecinc.)	60
2057P-599 :	Entente de travail entre Bernard Trépanier et Dessau en date du 20 janvier 2004	111
57P-600 :	Liste des paiements effectués à Bermax et Bernard Trépanier de 2002 à 2010	131

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26ième)
2 jour du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour à tous. Est-ce que les avocats pourraient
8 s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

12 Me KEITH RITI :

13 Keith Riti pour la Commission.

14 Me ÉRIKA PORTER :

15 Érika Porter pour la Commission.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Denis Gallant pour la Commission.

18 Me DANIEL ROCK :

19 Daniel Rock pour monsieur Trépanier.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bonjour, Maître Rock.

22 Me DANIEL ROCK :

23 Bonjour, Madame.

24 Me SIMON LAROSE :

25 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

1 Me PHILIPPE BERTHELET :
2 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.
3 M. YURI TREMBLAY :
4 Yuri Tremblay pour l'Union des municipalités du
5 Québec.
6 Me CLAUDE MAGEAU :
7 Claude Mageau pour Dessau Inc.
8 LA PRÉSIDENTE :
9 Bonjour, Maître Mageau.
10 Me CLAUDE MAGEAU :
11 Bonjour, Madame la Juge.
12 Me DANIEL ROCHEFORT :
13 Daniel Rochefort pour l'Association de la
14 construction du Québec.
15 Me MICHEL DORVAL :
16 Michel Dorval pour Union Montréal.
17 Me DENIS HOULE :
18 Denis Houle et Simon Laplante pour l'Association
19 des constructeurs de routes et grands travaux du
20 Québec.
21 Me NADIA THIBAUT :
22 Nadia Thibault pour Construction Frank Catania.
23 Me GASTON GAUTHIER :
24 Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.
25

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :
2 Et Julie-Maude Greffe pour le DPCP.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Bonjour.
5 Me SIMON TREMBLAY :
6 Alors, Madame la Présidente.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Maître Tremblay.
9 Me SIMON TREMBLAY :
10 Oui.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Oui.
13 Me SIMON TREMBLAY :
14 Donc, j'ai quelques points à vous adresser cet
15 après-midi premièrement, quant au débat visant
16 l'ordonnance de non-publication qui couvrirait une
17 partie du témoignage de monsieur Deschamps, les
18 parties, je parle principalement des médias et le
19 Directeur des poursuites criminelles et pénales
20 vont discuter. Les notes sténographiques seront,
21 comme à l'habitude disponibles demain matin, de
22 sorte que s'il n'y a pas entente, il y aura un
23 débat jeudi à quatorze heures (14 h 00) sur la
24 partie en non-publication du témoignage de monsieur
25 Deschamps, premièrement.

1 Deuxièmement, tel que ça a été annoncé,
2 Dessau Inc. présente une requête pour obtenir le
3 statut de participant aux travaux de la Commission.
4 J'ai remis à madame la greffière, je ne sais pas si
5 elle peut vous le remettre, des conclusions, on
6 pourrait les qualifier « Conclusions d'amender »
7 parce que la requête de Dessau contient une
8 conclusion assez générale d'obtenir le statut de
9 participant. Après discussion avec maître Claude
10 Mageau qui représente Dessau, il est d'accord avec
11 les trois premières conclusions. Donc, le débat, si
12 je peux le qualifier d'ainsi, de cet après-midi, va
13 porter sur la quatrième conclusion qui se lit comme
14 suit :

15 Permettre aux procureurs de la
16 Commission de limiter les détails de
17 l'information contenue dans les
18 résumés de témoignages anticipés ou
19 encore dans les documents afin
20 d'assurer le bon déroulement de
21 l'enquête.

22 Donc, à ce moment-ci, je vais m'arrêter, je vais
23 laisser maître Mageau faire ses représentations,
24 pourquoi cette conclusion-là ne devrait pas être
25 accordée par les Commissaires. Et après coup, je

1 ferai quelques représentations pourquoi, au
2 contraire, une telle discrétion ou une telle
3 limitation devrait être laissée aux procureurs de
4 la Commission, le cas échéant, bien entendu.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce qu'on sait si on est en publication
7 présentement?

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui, nous sommes en publication.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. O.K.

12 (14:06:07)

13 REPRÉSENTATIONS PAR Me CLAUDE MAGEAU :

14 Est-ce que je dois me rendre à l'avant, Madame la
15 Commissaire? Évidemment, je ne suis pas familier
16 avec le système là. Le bouton est à quel endroit?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah! Vous le laissez comme ça.

19 Me CLAUDE MAGEAU :

20 Il n'y en a pas?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, vous n'avez pas besoin d'y toucher, on y
23 touche pour vous.

24 Me CLAUDE MAGEAU :

25 Bon. Parfait. C'est plus facile comme ça. Bonjour,

1 Madame la Présidente.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour.

4 Me CLAUDE MAGEAU :

5 Bonjour, Monsieur Lachance. Mon collègue, on s'est
6 rencontré effectivement avant l'audition, le début
7 de l'audition. Je pensais qu'il y en avait trois
8 conclusions là, c'est quatre? O.K. C'est la
9 dernière à tout événement là.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Oui.

12 Me CLAUDE MAGEAU :

13 On s'entend là. J'ai compris que mon collègue
14 n'avait pas l'intention de contester en fin de
15 compte, la qualité de Dessau pour agir dans le
16 dossier. Moi, ce que je lui ai dit, j'en ai... je
17 l'ai mentionné hier aussi. C'est que je m'objecte à
18 ce qu'une telle limite soit donnée à ma cliente
19 pour les raisons suivantes. Lorsque nous avons
20 présenté la requête, j'ai évidemment signé l'Annexe
21 A en tant que procureur de la cliente et ma
22 cliente, un représentant de ma cliente a signé un
23 engagement de confidentialité aussi en vertu de
24 l'annexe B.

25 Je comprends très bien que la Commission a

1 le pouvoir de finalement limiter, O.K., établir les
2 limites de statut de participant, lorsqu'on regarde
3 6, 9, 13(b) et tout ça des règles de procédure.
4 Mais, je pense que le point là, il n'est pas là.
5 C'est qu'aujourd'hui devant vous, vous
6 n'avez absolument aucun élément de preuve qui
7 devrait vous amener à limiter le statut de
8 participant de ma cliente pour ne pas bénéficier
9 finalement des mêmes intérêts que... non pas des
10 « intérêts », mêmes privilèges que les autres.
11 C'est-à-dire ce qu'on veut limiter, on veut que les
12 procureurs de la Commission aient la discrétion de,
13 finalement tout dépendant de la situation qui va se
14 présenter, de ne pas me transmettre certains
15 documents pour quelques raisons.

16 Donc, un peu comme mon collègue m'a
17 mentionné le cas de Catania Associés qui avait été
18 fait. Est-ce qu'il y avait une raison à ce moment-
19 là pour procéder de cette façon-là? Possiblement et
20 peut-être qu'elle a été effectivement expliquée.
21 Mais, moi, aujourd'hui, on veut tout simplement me
22 limiter alors que je vous soumets bien humblement
23 qu'aujourd'hui il n'y a aucune raison pour laquelle
24 cette limite-là serait octroyée à ma cliente qui
25 ferait en sorte que mon statut de participant, il

1 serait un participant de seconde classe. Et je
2 pense qu'avec les engagements, en fin de compte, il
3 n'y a pas seulement les engagements, il y a
4 effectivement mon engagement de - je cherche le
5 terme - en tant qu'officier de justice, il y a
6 l'engagement à l'annexe A, la position des
7 procureurs de la Commission, c'est comme une
8 présomption à l'effet que cet engagement-là par le
9 procureur et la partie, vont être enfreints.

10 Donc, on dit, bon, trop fort casse pas.
11 Moi, je vais pouvoir déterminer, effectivement,
12 quels sont les documents qui ne seront pas transmis
13 à la participante Dessau inc. Je vous soumets bien
14 humblement que, oui, vous avez cette compétence-là,
15 mais vous n'avez pas de faits qui amènent
16 effectivement l'exercice de cette compétence dans
17 ce sens-là.

18 Ce que vous feriez en fin de compte, c'est
19 que vous laisseriez aux procureurs de la Commission
20 le soin de déterminer, selon bon semble les
21 intérêts ou quoi que ce soit, déterminer qu'est-ce
22 qui me serait remis ou quoi que ce soit. Alors que
23 vos règles de procédure, si je réfère à 13c),
24 Madame la Présidente, vous avez justement la
25 possibilité, advenant une situation qui se

1 présente, qui fait en sorte que le statut de
2 participant, les limites soient changées.
3 Évidemment vous les connaissez par coeur ces
4 règles-là, beaucoup plus que moi. Mais on dit
5 que :

6 Les commissaires peuvent en tout
7 temps, après avoir donné au
8 participant l'occasion de se faire
9 entendre, modifier son statut ou les
10 conditions de sa participation.

11 Mais, moi, je vous sou mets, Madame la Juge, que
12 c'est lorsqu'il y aura une preuve qui sera faite à
13 cet effet. Et aussi votre propre règle dit « après
14 avoir donné au participant l'occasion de se faire
15 entendre ». Moi, là, aujourd'hui, on vous demande
16 de rendre, de faire en fin de compte un chèque en
17 blanc aux procureurs de la Commission pour
18 déterminer quand bon sera l'occasion pour avoir
19 tels documents du côté de Dessau. Alors que vous
20 n'avez absolument rien aujourd'hui, aucune
21 explication.

22 La preuve aujourd'hui, au contraire, elle
23 est à l'effet qu'il y a un intérêt important et
24 direct pour Dessau. La preuve, c'est que mon
25 collègue ne conteste pas ce fait-là. Mais je vous

1 plaide le tout respectueusement soumis que, dans
2 les circonstances, aujourd'hui, il n'y a pas de
3 raisons pour lesquelles ma cliente ne pourrait pas
4 bénéficier des mêmes, finalement, privilèges et que
5 ça ne serait pas laissé finalement au bon soin des
6 procureurs.

7 J'ai eu une très bonne rencontre avec
8 maître Tremblay. Je n'ai aucune raison de ne pas le
9 croire. Mais c'est que je veux simplement vous dire
10 que, aujourd'hui, au moment où on se parle, il n'y
11 a pas de raisons. Et je vous sou mets bien
12 humblement que, ça, là, ça pourrait me mettre dans
13 une drôle de situation où, par exemple, pour le
14 témoin X, je n'aurais pas accès au « will say » ou
15 à quelque document que ce soit. Et, là, le témoin
16 est dans la boîte, il témoigne et, là, j'ai
17 effectivement à faire un travail, à déterminer si,
18 effectivement, je vais l'interroger ou le contre-
19 interroger.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais je vais vous demander une question. Quand le
22 témoin ne parle pas de Dessau, en quoi est-ce que
23 ça vous concerne?

24 Me CLAUDE MAGEAU :

25 Non, je parle quand c'est Dessau. D'ailleurs, les

1 deux...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K.

4 Me CLAUDE MAGEAU :

5 Oui, mais les deux premiers paragraphes, je ne les
6 ai pas contestés, Madame la Juge.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Est-ce qu'un procureur veut répliquer? Est-ce
9 que vous avez terminé?

10 Me CLAUDE MAGEAU :

11 Oui, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Avez-vous terminé?

14 Me CLAUDE MAGEAU :

15 Bien, pour tout ça...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je ne veux pas vous avoir coupé.

18 Me CLAUDE MAGEAU :

19 Pour toutes ces raisons, Madame la Juge, j'arrive à
20 la conclusion que, dans les circonstances, il n'y a
21 pas de raison qu'il y ait un chèque en blanc donné
22 aux procureurs de la Commission avant même qu'on
23 ait des faits à cet effet-là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je ne comprends pas votre idée du chèque en blanc.

1 Me CLAUDE MAGEAU :

2 Bien, c'est qu'il y a une discrétion qui est
3 donnée, Madame la Juge. C'est vous qui devez
4 décider si, effectivement, il y a une limite qui
5 doit être donnée au statut de participant de
6 Dessau. Ce n'est pas finalement vos... non pas vos
7 commissaires, mais vos procureurs qui vont
8 déterminer si, effectivement, j'y ai droit ou je
9 n'y ai pas droit. C'est vous qui devez déterminer
10 cet élément-là. Et aujourd'hui je vous sou mets bien
11 humblement, vous n'avez pas de fait aujourd'hui qui
12 fait en sorte que mon statut devrait être limité.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Est-ce que les procureurs désirent répliquer?

15 REPRÉSENTATIONS DE Me SIMON TREMBLAY :

16 Oui, brièvement, Madame la Présidente. Avec tout
17 respect pour mon confrère, il met un peu la charrue
18 devant les boeufs, si je peux me permettre
19 l'expression. Ce qu'on vous demande, je ne vous
20 demande pas de limiter, de me donner un chèque en
21 blanc, quoi que ce soit. Je vous dis, on a une
22 situation, et la preuve est claire, on a des aveux
23 du vice-président de la cliente de mon confrère qui
24 vient nous dire qu'elle a participé à la collusion,
25 à la corruption, au financement de partis

1 politiques de façon illégale; il y a les
2 témoignages de monsieur Lalonde et de plein
3 d'autres ingénieurs qu'on a entendus qui nous font
4 état des actions de Dessau.
5 Donc, je ne pense pas qu'on a une situation
6 vierge où que Dessau arrive et n'a rien à se
7 reprocher. On a des comportements répétés dans le
8 passé qui font en sorte que si, possiblement et
9 hypothétiquement, une situation fait en sorte que
10 de l'information sensible est communiquée aux
11 parties, on veut se garder... « on » étant les
12 procureurs de la Commission, nous voulons nous
13 garder la discrétion de limiter, le cas échéant,
14 l'information transmise à Dessau.
15 Comme ce fut le cas effectivement, mon
16 confrère l'a souligné, le trente (30) janvier
17 dernier dans le cas de Construction Frank Catania
18 et associés, qui avait des soupçons à l'égard de
19 Paolo Catania et de Frank Catania de corruption et
20 de collusion avec notamment monsieur Milioto,
21 monsieur Borsellino. On vous a demandé ça pour
22 restreindre, le cas échéant, lorsque c'était le
23 tour de monsieur Milioto et monsieur Borsellino, de
24 restreindre certaines informations qui, compte tenu
25 du contexte factuel, pouvaient causer problème.

1 Mon confrère ne sera pas non plus pris par
2 surprise. Il saura le nom de la personne. Et il y
3 aura communication éventuellement des pièces. Il ne
4 les aura pas de façon préalable si, et j'insiste
5 sur le « si », les procureurs de concert jugent que
6 l'information peut nuire au déroulement de
7 l'enquête. Je ne vous demande pas un chèque en
8 blanc. On vous demande de restreindre si le cas se
9 produit. Et je n'en ai pas d'exemple à vous donner,
10 parce que peut-être ça ne se produira jamais.
11 Et si mon confrère n'est pas d'accord parce
12 qu'il juge qu'on le restreint trop et cela affecte
13 l'équité procédurale et les droits de sa cliente,
14 bien, il peut toujours utiliser 13c) et de demander
15 de venir enlever cette permission-là qu'on vous
16 demande cet après-midi. Donc, 13c) est bon dans les
17 deux bords en d'autres termes. Bref, 13(b) vous
18 permet de restreindre, on le juge approprié compte
19 tenu qu'on vise le bon déroulement de l'enquête et
20 c'est juste pour prévenir une situation quoi
21 pourrait être problématique au bon déroulement de
22 l'enquête et ce n'est pas un chèque en blanc, très
23 loin de là.

24 Donc, dans ces circonstances, je pense que
25 la preuve fait état d'une possible crainte qu'on

1 pourrait avoir, et c'est très hypothétique.
2 J'insiste parce que mon confrère semblait prendre
3 pour acquis que c'était un chèque en blanc. Mais,
4 c'est si on en a besoin, on veut avoir le droit de
5 limiter les communications, c'est tout ce qu'on
6 vous demande et, encore une fois, si la situation
7 se présente, sans plus. Merci.

8 (14:15:19)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, donc, je rendrai... nous rendrons notre
11 décision demain matin. Pour l'instant, Maître
12 Mageau, vous pouvez rester dans la salle.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Prochain témoin.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Gallant.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Oui. Prochain témoin, monsieur Bernard Trépanier.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour, Monsieur Trépanier.

21 M. BERNARD TRÉPANIÉRIER :

22 Bonjour, Madame.

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26ième)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 BERNARD TRÉPANIÉ,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. [1] Alors, bon après-midi, Madame la Présidente,
12 Monsieur Lachance, Monsieur Trépanier. Bon après-
13 midi. Alors, mon nom est Denis Gallant, je suis
14 procureur ici à la Commission.

15 R. J'ai un petit peu... je ne vous entends pas l

16 Q. [2] Vous ne m'entendez pas!

17 R. Je vous entends mal.

18 Q. [3] O.K. Je vais parler dans le micro. Est-ce que
19 vous m'entendez bien là?

20 R. Oui.

21 Q. [4] O.K. Ce que je vais faire, c'est que je vais
22 essayer de parler fort pour vous.

23 R. S'il vous plaît.

24 Q. [5] Généralement, ce n'est pas compliqué pour moi. Et
25 je vais vous demander de répondre fort et en

1 direction des commissaires. Ça va? Est-ce que ça
2 va?

3 R. Bien, ça va bien.

4 Q. [6] Ça va bien! Et si je parle fort, ce n'est pas
5 parce que je suis fâché contre vous là. D'accord.
6 Alors, Monsieur Trépanier, première des choses,
7 vous avez dit lors de votre assermentation que vous
8 étiez retraité. Ce que je vais vous demander, c'est
9 peut-être d'expliquer dans un premier temps aux
10 commissaires peut-être un petit peu là votre
11 parcours professionnel. Oui, j'ai un laps de temps,
12 je vous avise déjà. Alors, ce que je peux
13 comprendre, c'est qu'on va probablement remonter
14 quelques années, mais je vous demanderais d'y aller
15 très sommairement, s'il vous plaît. Peut-être juste
16 expliquer qui est Bernard Trépanier aux
17 Commissaires, s'il vous plaît.

18 R. Merci. Bien, si on part de mil neuf cent soixante-
19 dix-neuf (1979)...

20 Q. [7] Adressez-vous à madame la Présidente et à
21 monsieur Lachance.

22 R. De mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) à mil
23 neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), je
24 travaillais pour... j'ai commencé à travailler avec
25 une compagnie de transport qui était Verdun

1 Transport. Il y avait la vague qu'on appelle
2 import-export, les conteneurs, c'était une
3 nouvelle... une nouvelle méthode de transport et
4 puis il y avait une ouverture là. Alors, j'ai
5 débuté chez Verdun Transport comme au développement
6 des affaires, département des ventes.

7 Pour ensuite, j'ai été approché par une
8 compagnie, elle était un peu plus grosse. J'étais,
9 comme on dit, pas bon vendeur, mais j'étais assez
10 bon, alors on m'a recruté. Je me suis en allé avec
11 Lapalme Transport qui a été par la suite acheté par
12 Champlain Sept-Îles Transport.

13 Toujours dans le domaine de import-export
14 et puis on avait aussi un entrepôt d'attente qu'on
15 appelle pour les douanes, ce qui arrivait, le temps
16 de les dédouaner, alors c'est un nouveau
17 département.

18 Tout en faisant ça, moi, j'avais un hobby.
19 Dans mon autre vie, j'aimais ça faire de la
20 politique, mais j'en oubliais des bouts. J'ai été,
21 en quatre-vingt-quatre (84), j'ai... fin quatre-
22 vingt-trois (83) - excusez-moi - j'ai commencé à
23 oeuvrer dans le... auprès du Parti conservateur comme
24 bénévole.

25 Q. [8] Du Canada?

1 R. Oui, oui.

2 Q. [9] Le parti fédéral.

3 R. Le Parti conservateur du Canada.

4 Q. [10] O.K. J'ai travaillé fort. J'ai été
5 organisateur pour le comté de LaSalle qui était... le
6 candidat était un monsieur Claude Lanthier,
7 ingénieur. Et puis on a gagné la campagne
8 électorale et puis, suite à ça, j'ai été nommé
9 comme attaché politique, adjoint exécutif du ministre
10 d'État au transport à Ottawa, qui était
11 dans le temps le Premier ministre d'État...
12 excusez-moi. Le premier ministre d'État était
13 monsieur l'Honorable Benoit Bouchard.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [11] Voudriez-vous avoir de l'eau? Est-ce que vous
16 avez un verre d'eau à côté de vous?

17 R. C'est que je ne fume pas assez.

18 Q. [12] Attendez, attendez, on va vous en servir.

19 R. Correct. Je m'excuse. Merci.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. [13] Donc, vous avez travaillé après les élections
22 de quatre-vingt-quatre (84) pour monsieur Bouchard?

23 R. Monsieur Bouchard, qui ensuite, a été transféré à
24 un autre Ministère. J'ai travaillé avec madame
25 Suzanne Blais-Grenier qui elle, un peu plus tard, a

1 dû démissionner, pour ensuite travailler avec André
2 Bissonnette qui lui aussi, a démissionné, pour
3 travailler, après ça, avec - je crois que j'ai
4 terminé avec madame Monique Vézina. Ça, c'est en
5 quatre-vingt-sept (87).

6 J'ai continué à militer avec le parti tout
7 en étant pas très actif. J'ai, j'ai travaillé à la
8 campagne, à la chefferie, quand monsieur Mulrone y a
9 décidé de se retirer de la politique, alors j'ai
10 été un militant du clan de madame Campbell.

11 Q. [14] Est-ce que vous avez, peut-être juste pour, je
12 sais que le fédéral ne fait pas l'objet, mais peut-
13 être juste, pouvez-vous nous mettre en contexte
14 d'où Bernard Trépanier vient? J'imagine que vous avez
15 continué à travailler pour les conservateurs après
16 l'élection de quatre-vingt-huit (88), c'est exact,
17 c'est ce que je peux comprendre?

18 R. Non, non, je ne travaillais plus là.

19 Q. [15] Pas du tout? Pas du tout? Est-ce que vous...

20 R. C'était comme délégué.

21 Q. [16] O.K.

22 R. Non, non, j'avais complètement arrêté.

23 Q. [17] À partir de quatre-vingt-sept (87)? Est-ce que
24 c'est à partir de quatre-vingt-sept (87) que vous
25 avez complètement arrêté?

1 R. Oui, oui, j'ai fini, de un, c'était trop loin.

2 Q. [18] Parfait. Donc, ce que je comprends de votre
3 témoignage, c'est qu'à un moment donné, monsieur
4 Mulroney, comme on le sait, va quitter et madame
5 Campbell va se présenter à la chefferie et va
6 gagner, ultimement.

7 R. C'est ça.

8 Q. [19] O.K. Vous faites quoi pour madame Campbell?

9 R. On est rendu, ah, oui, puis en même temps, depuis
10 mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979), c'est que
11 mon épouse a ouvert une résidence pour personnes
12 âgées, qu'on appelait, dans le temps, « famille
13 d'accueil ». On était attaché avec l'hôpital
14 Douglas, elle s'occupait de neuf (9) personnes. On
15 avait ça, à ville LaSalle, on avait déménagé à
16 Lachute, on avait acheté une maison à Lachute. Elle
17 a continué à s'occuper de ça. Et puis, quand j'ai
18 quitté Ottawa, on a ouvert une autre résidence pour
19 personnes âgées qui s'appelait la résidence « Ferme
20 des Prairies ». On en avait vingt-huit (28), on
21 avait vingt-huit (28) résidents. Excusez. Et c'est
22 mon épouse qui s'occupait de ça. Dans le temps, mon
23 épouse était autonome et puis elle voulait avoir
24 des responsabilités.

25 Alors, moi, j'oeuvrais à l'extérieur, je

1 travaillais à l'extérieur et puis c'est Madame qui
2 s'occupait du fonctionnement de la résidence puis
3 les fins de semaine, on faisait ça à deux et puis,
4 c'est sûr qu'on avait du personnel en plus.

5 Ensuite, en quatre-vingt-quinze (95),
6 quatre-vingt-sept (87) à quatre-vingt-quinze (95),
7 entre-temps, moi, j'ai travaillé à l'extérieur.
8 J'étais à l'emploi de la compagnie Laidlaw dans
9 l'enlèvement des déchets. Laidlaw voulait prendre
10 de l'expansion, c'est que prendre de l'expansion,
11 c'est qu'ils achetaient autant - ils allaient
12 solliciter où on essayait d'acheter, de petits
13 entrepreneurs pour avoir des emprises un peu
14 partout. Et puis, j'ai - excusez, ensuite, je me
15 suis en allé avec Waste Management au développement
16 des affaires.

17 Puis après ça, j'ai laissé complètement ce
18 domaine-là, je connaissais - entre-temps, je
19 faisais de la politique municipale comme hobby,
20 après mon travail ou souvent, des fois, on trichait
21 sur le travail puis on allait faire, on allait
22 donner un coup de main. Et puis, c'est - après ça,
23 je me suis en allé avec la compagnie Omni qui est
24 dans le domaine de l'affichage, des panneaux
25 publicitaires, qui est devenue après, la compagnie

1 Astral.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [20] Quand vous dites que vous avez commencé à
4 faire de la politique, quand vous dites que vous
5 avez commencé à faire de la politique municipale,
6 c'était pour qui, à ce moment-là, et en quelle
7 année?

8 R. La première élection, je veux dire, je me suis
9 occupé, la première élection à la mairie de
10 monsieur Gilles Vaillancourt, j'avais été demandé
11 pour organiser un secteur de la ville Laval.

12 Q. [21] O.K.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [22] C'est quand, ça?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [23] Oui, en quelle année, à peu près?

17 R. Quatre-vingt-douze (92), ça se peut-tu? Je n'ose
18 pas vous donner de date.

19 Q. [24] O.K.

20 R. J'avais le secteur Chomedey, avec... Je me souviens
21 du candidat, le docteur Savas Fortis, un dentiste,
22 et puis j'avais gagné. Ensuite, là j'ai commencé
23 à... Je travaillais, moi, de concert avec monsieur
24 Claude Dumont, qui a été organisateur un peu
25 partout dans Montréal, la région, et puis après ça

1 j'ai été faire du... J'ai été... Je suis allé... Je
2 ne veux pas mentir, je ne veux pas me tromper. Je
3 suis allé faire du bénévolat à Ville, à Saint-
4 Léonard. La première élection de monsieur Frank
5 Zampino.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [25] En quelle année?

8 R. Là, après ça, bien j'ai... J'ai dit à mon ami...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [26] En quelle année? Ce n'était pas assez fort,
11 Maître Gallant.

12 R. Première élection, ça se peut-tu, Claude... Frank,
13 ça se... C'est que dans le temps il y avait des
14 élections à tous les ans dans différentes
15 municipalités. Là les dates, Madame la Présidente,
16 je ne peux pas...

17 Me DENIS GALLANT :

18 (14:28:07)

19 Ce que je vais...

20 R. Je ne peux pas vous donner des dates exactes.

21 Q. [27] Ce que je vais faire, Madame la Présidente,
22 compte tenu, je pense, pour ne pas que ça soit trop
23 échevelé, je vais diriger le témoin, là, essayer de
24 le mettre à l'aise, parce que visiblement, je sens
25 un trémolo dans sa voix, et ensuite de ça, une fois

1 qu'il sera parti... Alors je vais juste, je vais
2 vous diriger sur quelques questions. Vous avez
3 commencé avec votre CV. C'est-à-dire, ce qu'on a
4 compris c'est que vous aviez un emploi, vous avez
5 toujours occupé un emploi...

6 R. Oui.

7 Q. [28] ... dans le développement des affaires. C'est
8 exact?

9 R. Exact.

10 Q. [29] Vous, vous avez une formation de quoi, Monsieur
11 Trépanier?

12 R. Dans mon temps, là, on allait à l'école primaire,
13 après ça c'était l'école supérieure, on finissait en
14 douzième année, ou, si tu allais au classique, on
15 arrêtais en...

16 Q. [30] Mais vous, vous... Ce bout-là ça va, là...

17 R. Douzième année.

18 Q. [31] Vous, vous avez une douzième année.

19 R. C'est ça.

20 Q. [32] Parfait. O.K. Et ensuite de ça, comme vous
21 avez dit, vous avez travaillé pour différents
22 employeurs, et...

23 R. Toujours dans le département de la vente.

24 Q. [33] Et notamment, compte tenu que votre goût de la
25 politique a fait en sorte que vous avez été

1 organisateur pour le premier, pour les
2 Conservateurs, pour l'élection de quatre-vingt-
3 quatre (84), puis ce que je comprends c'est qu'on
4 vous a offert un emploi après ça. Comme...
5 R. Exact.
6 Q. [34] Un emploi comme personnel politique.
7 R. C'est ça.
8 Q. [35] Parfait.
9 R. Attaché politique.
10 Q. [36] Que vous avez occupé jusqu'en quatre-vingt-
11 sept (87)?
12 R. Oui.
13 Q. [37] Et ensuite de ça vous avez eu, chez Laidlaw,
14 vous avez eu quelques emplois.
15 R. Hum, hum.
16 Q. [38] Parallèlement à ça, votre conjointe a ouvert
17 des... un, et ensuite un autre centre pour
18 personnes âgées?
19 R. Exact.
20 Q. [39] Et j'imagine que vous lui avez donné un coup de
21 main là-dedans.
22 R. C'est sûr.
23 Q. [40] C'est sûr. Parfait. Ceci étant dit, ce qui
24 m'amène aux questions de madame la Présidente,
25 parallèlement, toujours pendant ce temps-là, votre

1 amour de la politique a fait en sorte que vous avez
2 fait de la politique au niveau municipal.

3 R. Oui.

4 Q. [41] À titre d'organisateur?

5 R. Oui, à titre d'organisateur.

6 Q. [42] Parfait. Alors, à titre d'organisateur, ce que
7 je vais demander, puis je pense qu'on va commencer
8 avec ça. Avant d'aller dans le vif du sujet,
9 d'aller à Montréal, d'aller ailleurs, probablement
10 sur la scène provinciale, peut-être expliquer,
11 justement. Les dates, je reviendrai avec vous,
12 O.K.? Mais nous dire pour quelles municipalités
13 vous avez fait ce travail-là.

14 R. Saint-Jérôme.

15 Q. [43] Parfait. En quelle...

16 R. Saint-Jérôme...

17 Q. [44] Puis dites-nous une année approximative. On
18 peut faire les vérifications qu'on veut ici, là.
19 Allez-y, là.

20 R. Bon. Saint-Jérôme avec le maire Denis Germain.
21 L'année, je ne m'en souviens pas.

22 Q. [45] Mais est-ce que ça se peut que ça soit les
23 années quatre-vingt-dix (90)?

24 R. En haut de quatre-vingt-dix (90).

25 Q. [46] Parce que vous avez raison...

1 R. Oui dans les années quatre-vingt-dix (90).

2 Q. [47] Je vais vous donner raison, c'est parce
3 qu'avant ça, c'est-à-dire les élections municipales
4 n'étaient pas adaptées?

5 R. Exact.

6 Q. [48] Et je comprends, il y a peut-être quelque
7 chose que vous avez dit tantôt, que moi ça m'a
8 allumé, c'est-à-dire il y en avait à toutes les
9 années. Est-ce que...

10 R. Tous les ans.

11 Q. [49] Est-ce que je peux comprendre que vous, vous
12 avez travaillé à toutes les années?

13 R. Oui.

14 Q. [50] Bon. O.K. On est parti. Allez-y.

15 R. Ensuite, le maire Denis Germain, malheureusement,
16 était atteint de... a été élu, et puis était
17 atteint de cancer. Il a fallu qu'il démissionne. Il
18 a fallu faire une autre élection. Alors, c'est avec
19 Marc Gascon, on a fait une partielle à la mairie.
20 On a gagné. L'année suivante on a fait une
21 générale. On a gagné. Et puis après ça, bien, suite
22 à ça j'ai fait une élection à Boisbriand avec
23 monsieur...

24 Q. [51] Mais, juste avant, là, je vais profiter de ce
25 que vous nous dites, Monsieur Trépanier.

1 R. Oui.

2 Q. [52] Vous êtes le premier comme ça, là. O.K.? Peut-
3 être juste nous expliquer, quand on dit on gagne
4 une élection, on fait quoi quand on est
5 organisateur? C'est quoi, là, d'aller chercher une
6 personne comme vous pour organiser une élection?
7 Expliquez ça à madame la présidente puis à monsieur
8 Lachance.

9 R. Organiser une élection, c'est d'essayer autant que
10 possible, ça ne se fait pas tout seul, ça se fait
11 avec des bénévoles, c'est de pousser les candidats
12 autant que possible à nous amener, amenez-nous des
13 gens, présentez-nous quelqu'un. On va former une
14 petite famille. Et puis on va travailler ensemble.
15 On va planifier la campagne de concert avec les
16 communications et puis tout ce qu'il en est, avec
17 les candidats. Organiser du porte à porte.
18 Organiser des sondages téléphoniques.

19 Q. [53] Aller chercher du financement?

20 R. Jamais. Quand j'ai travaillé... Je vous vois
21 sourire. Quand j'ai travaillé dans les villes... Je
22 vais aller direct.

23 Q. [54] Allez-y!

24 R. Deux mille quatre (2004), j'ai embarqué sur le
25 financement. Auparavant, je n'ai jamais touché au

- 1 financement. On appelait ça des clés en main.
- 2 Q. [55] O.K. C'est là-dessus que je souriais. C'est
3 là-dessus que je voulais vous amener. Parfait. On
4 recommence. On revient. Je vais arriver à deux
5 mille quatre (2004). Inquiétez-vous pas! À ce
6 moment-là, vous dites, vous organisez, vous
7 organisez, les bénévoles, la petite famille, et
8 cetera. Puis le but ultime, c'est que les candidats
9 remportent les élections?
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. [56] Parfait. Alors, à ce moment-là, quand vous
12 êtes l'organisateur, outre ça, vous faites quoi?
13 Dans les petites municipalités. On ira dans les
14 plus grosses tantôt. Recruter des bénévoles?
- 15 R. Recruter des bénévoles. Tout préparer les
16 stratégies. Avoir des comités de porte... faire du
17 porte à porte.
- 18 Q. [57] Choisir les candidats, par contre, t'sais, des
19 conseillers d'arrondissement?
- 20 R. C'est déjà arrivé ça.
- 21 Q. [58] Choisir des candidats?
- 22 R. Choisir les candidats, non.
- 23 Q. [59] Non?
- 24 R. Quand, moi, j'étais... quand j'ai été approché,
25 l'équipe était formée, les budgets étaient votés.

1 Puis j'avais... C'est sûr qu'avant de dire « Oui,
2 je vais faire la campagne », je vais toujours bien
3 regarder ce qu'a l'air le candidat puis si c'est un
4 candidat qui est vendable, qui a du potentiel. Mais
5 à part de ça, je n'étais pas obligé de dire « Oui,
6 je le fais ou je ne le fais pas ».

7 Q. [60] Parfait.

8 (14:34:03)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [61] Juste une chose que j'aimerais éclaircir avec
11 vous. Tantôt, vous avez dit : Avant deux mille
12 quatre (2004) jamais de financement; après deux
13 mille quatre (2004), oui. Et vous avez dit, c'était
14 les élections clés en main. Est-ce que vous
15 attribuez ce phénomène-là avant ou après deux mille
16 quatre (2004)?

17 R. Clés en main, c'était avant deux mille quatre
18 (2004).

19 Q. [62] Avant deux mille quatre (2004). O.K. Parfait.
20 Poursuivez!

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [63] Oui. Je m'en venais là. Alors, on a ce qu'on
23 appelle à un moment donné dans les municipalités
24 des élections clés en main. J'aurai probablement
25 des questions plus spécifiques à vous poser. Mais

1 peut-être nous expliquer en général c'est quoi une
2 élection clés en main? Expliquez ça aux
3 commissaires!

4 R. Clés en main, c'est que c'est sûr qu'il y a des
5 batailles entre ingénieurs et avocats, puis les
6 contracteurs du coin. Alors, c'est une lutte...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [64] La bataille porte sur quoi, Monsieur
9 Trépanier?

10 R. Obtenir les mandats à la Ville, si c'est côté
11 ingénieurs. Puis si c'est le côté légal, bien, les
12 avocats, les firmes d'avocats, comme on dit, misent
13 dans des... misent dans des équipes, et puis le
14 meilleur gagne.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [65] O.K. Et quand ils misent dans des équipes, ce
17 que vous dites, c'est dans le but d'obtenir des
18 contrats de nature professionnelle?

19 R. Après.

20 Q. [66] Après. Parfait. Vous êtes conscient qu'il y a
21 une loi sur le financement des partis politiques et
22 que ce financement-là, depuis la fin des années
23 soixante-dix (70), est interdit aux entreprises?
24 C'est un leurre ça ce qu'on comprend? Ce n'est pas
25 ça qui se passe dans la réalité?

1 R. Ça, je ne le savais pas. Moi, j'arrivais, tout
2 était bâclé.

3 Q. [67] C'est parce que, Monsieur Trépanier, vous ne
4 le savez pas là! C'est-à-dire que vous savez que
5 s'il y a du financement qui se fait, c'est que
6 c'est du financement sectoriel, ça, vous savez ça,
7 là?

8 R. Oui.

9 Q. [68] Puis depuis la fin des années soixante-dix
10 (70), probablement bien avant, avant la loi de
11 monsieur Lévesque, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. [69] Est-ce que je comprends que, dans les
14 municipalités, la loi de monsieur Lévesque n'a
15 jamais été respectée?

16 R. Je le crois.

17 Q. [70] Vous le croyez. Parfait. Vous l'avez vu
18 également? Allez-y!

19 R. De mes yeux, je ne l'ai pas vu. Mais ça a dû.

20 Q. [71] Monsieur...

21 R. Je ne l'ai pas, moi, vécu.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [72] Qu'est-ce que vous n'avez pas vécu, Monsieur
24 Trépanier?

25 R. Quand on dit les... Quand vous parlez de

1 financement ou quoi que ce soit.

2 14:36:46

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [73] Regardez, quand monsieur Lévesque était au
5 pouvoir dans les années soixante-dix (1970) je me
6 promenais en bicyclette à pédales. Pas vous là. O.K.
7 Vous étiez là vous. À ce moment-là vous faisiez
8 déjà de la politique.

9 R. Non.

10 Q. [74] Non?

11 R. Non, non, non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [75] Quand avez vous commencé à faire de la
14 politique?

15 R. J'en ai fait, j'ai perdu beaucoup, beaucoup, de
16 bouts. Il y a des bouts que j'ai perdu.

17 Q. [76] Je comprends mais les bouts que vous...

18 R. Je n'ai pas à m'expliquer.

19 Q. [77] ... vous en rappelez là.

20 R. Je pense que je n'ai pas à m'expliquer là-dessus.
21 J'ai deux vies, moi, Madame la Présidente.

22 Q. [78] O.K.

23 R. J'ai une vie qui a débuté en soixante-dix-neuf
24 (1979).

25

- 1 Me DENIS GALLANT :
- 2 Q. [79] Qui est?
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 Q. [80] Mais moi je ne comprends pas quand vous me
5 dites ça.
- 6 R. Bien...
- 7 Q. [81] Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous
8 dites...
- 9 R. J'avais le gros problème de boisson.
- 10 Q. [82] Ah, O.K. Parfait.
- 11 Me DENIS GALLANT :
- 12 Q. [83] O.K.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 Q. [84] C'est bon. Correct. Et en soixante-dix-neuf
15 (1979) ça allait? O.K.
- 16 R. On s'est pris en main.
- 17 Q. [85] On s'est pris en main. Parfait. Moi, de toute
18 façon, moi, mon mandat commence plus tard que ça.
19 Alors, moi, du moment que vous avez récupéré votre
20 mémoire à partir de ce moment-là, on va y aller
21 comme ça.
- 22 R. O.K.
- 23 Me DENIS GALLANT :
- 24 Q. [86] Puis on va même se limiter, je vous dirais,
25 aux années quatre-vingt-dix (1990) alors c'est, là,

1 vous aviez dit à partir possiblement de quatre-
2 vingt-douze (1992), quatre-vingt-treize (1993),
3 vous avez commencé à faire de la politique, ou à
4 être impliqué en politique à titre d'organisateur.

5 R. Oui.

6 Q. [87] Au niveau municipal. O.K. Et vous nous avez
7 évoqué monsieur Vaillancourt, première campagne de
8 monsieur Vaillancourt.

9 R. Hum, hum.

10 Q. [88] Vous avez évoqué également Saint-Jérôme.

11 R. Saint-Jérôme.

12 Q. [89] Le premier maire puis ensuite de ça le maire
13 Gascon. Parfait.

14 R. Après ça j'ai fait Boisbriand avec monsieur Georges
15 Dubois.

16 Q. [90] Parfait. Continuez puis faites-le puis après
17 ça je...

18 R. Boisbriand avec monsieur Georges Dubois, j'ai fait
19 Rosemère avec madame Monique Richer. J'ai travaillé
20 une partielle à Le Gardeur, une partielle à
21 Repentigny. J'ai travaillé, j'ai fait aussi une
22 élection à Ville Saint-Laurent avec le maire
23 Bernard Paquet...

24 Q. [91] D'accord.

25 R. ... qui est décédé. J'avais donné un coup de main

- 1 aussi à Longueuil avec monsieur Claude Gladu mais
2 je me suis en allé à Ville Saint-Laurent. Puis
3 c'est tout. Dans les villes comme moi là, je...
- 4 Q. [92] Dans les villes que vous...
- 5 R. Comme organisateur.
- 6 Q. [93] Comme organisateur?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [94] O.K.
- 9 R. Exact.
- 10 Q. [95] Et vous dites qu'à ce moment-là, ce que je
11 comprends, c'est que aucunement vous ne vous êtes
12 occupé de financement à ce moment-là.
- 13 R. Exact.
- 14 Q. [96] O.K. Et vous dites par contre avoir été, ou
15 savoir, que ces municipalités-là c'est un système
16 de, c'était un système qu'on appelait
17 « d'élection clé en main ».
- 18 R. Exact.
- 19 Q. [97] Parfait. Clé en main, c'est-à-dire que soit
20 une firme de professionnels, soit des entrepreneurs
21 en construction locaux, vont s'occuper d'une
22 équipe.
- 23 R. C'est ça.
- 24 Q. [98] O.K. Et vont s'occuper d'une équipe de quelle
25 manière? Qu'est-ce que vous avez vu?

1 R. Bien ils évaluent les coûts de la campagne.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Q. [99] Est-ce qu'ils s'unissaient ensemble...
4 R. Oui.
5 Q. [100] ... pour présenter un candidat?
6 R. Oui.
7 Q. [101] Ou ils avaient chacun leur clan?
8 R. Ils avaient chacun leur clan.
9 Q. [102] Non, mais est-ce qu'ils présentaient chacun
10 leur candidat?
11 R. J'imagine là.
12 Q. [103] Non, mais je vous le demande. Moi...
13 R. Tiens, je vais vous donner à Saint-Jérôme.
14 Q. [104] O.K.
15 R. Moi, j'ai travaillé avec le bureau de Deveau,
16 Lavoie. L'autre côté, pour le maire Prud'homme, il
17 me semble que c'était ça Prud'homme, je ne me
18 souviens pas de la boîte, je pense que c'était
19 Auclair...
20 Me DENIS GALLANT :
21 Q. [105] Qui est un bureau d'avocats.
22 R. ... qui était contre nous.
23 Q. [106] O.K.
24 R. Après ça, au niveau des autres là, je ne le sais
25

1 pas.

2 Q. [107] O.K.

3 R. Je ne peux pas vous donner de noms. De un, on
4 arrive dans une ville, on ne connaît pas personne
5 là, c'est qu'on s'en va là pour organiser.

6 Q. [108] O.K.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [109] Puis le principe d'élection clé en main,
9 comme vous a demandé maître Gallant, qu'est-ce que
10 c'est exactement?

11 R. Bien c'est que l'organisateur n'a pas de finances à
12 aller chercher, tu n'as pas rien, moi, je ne
13 voulais pas toucher à ça. Alors on disait « O.K. On
14 a un budget de X... », le budget des communications
15 était déjà établi, le budget pour le local, les
16 téléphones, tout ce qui en est, ça coûtait tant,
17 plus l'organisateur, bonjour, c'est ça. On part
18 avec ça.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [110] Qui payait pour ça?

21 R. Mais là, comme je vous ai dit, c'était via un agent
22 officiel.

23 Q. [111] O.K.

24 R. Puis l'agent officiel avait un budget.

25 Q. [112] O.K. Est-ce qu'on comprend qu'il y avait des

1 campagnes de financement, est-ce qu'il y avait des
2 soupers, est-ce qu'il y avait des soupers
3 spaghetti, est-ce qu'il y avait de la vente de
4 billets, et caetera?

5 R. Il se faisait des - au début, à Saint-Jérôme, on a
6 fait, il y a eu une cabane à sucre.

7 Q. [113] Et tous les citoyens donnaient dix dollars
8 (10\$) chacun, les citoyens de la ville, pour...

9 R. Je m'occupais pas - ça devrait, ça devait, mais je
10 ne m'en occupais pas.

11 Q. [114] O.K. Alors, ce qu'on comprend, c'est qu'il y
12 a des élections clef en main, ce que vous nous
13 dites, ce que vous nous dites également, c'est
14 qu'il y a, il y a des bureaux de professionnels,
15 que ce soit des bureaux d'ingénieurs, des bureaux
16 d'avocats qui vont miser sur des candidats ou des
17 partis.

18 R. Oui, Madame la présidente.

19 Q. [115] Mais que le financement, est-ce que c'est ça
20 que je comprends, le financement se fait via un
21 financement populaire à la vente de billets puis de
22 carte de membre à cinq (5) ou dix dollars (10\$),
23 c'est ça que vous nous dites?

24 R. J'imagine que c'est ça.

25 LA PRÉSIDENTE :

- 1 Q. [116] Ça, c'est avant deux mille quatre (2004)?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. [117] O.K.
- 4 Me DENIS GALLANT :
- 5 Q. [118] O.K. Je vais vous dire la chose suivante, je
6 vais y revenir, on va vous chercher, à un moment
7 donné, à Montréal. C'est quand, de quelle manière
8 ça se fait pour aller travailler avec Montréal?
- 9 R. De un, moi, j'ai fait la première campagne, j'ai
10 travaillé à la première campagne de monsieur Frank
11 Zampino à Saint-Léonard.
- 12 Q. [119] En quelle année?
- 13 R. Il me semble que c'est la première fois qu'il a été
14 élu, il a été là vingt (20) ans.
- 15 Q. [120] Monsieur Zampino, vous le connaissez depuis
16 quand, je vais vous aider?
- 17 R. Pardon?
- 18 Q. [121] Vous le connaissez depuis quand, monsieur
19 Zampino?
- 20 R. Depuis sa première campagne.
- 21 Q. [122] O.K. Est-ce que je comprends que vous
22 connaissez monsieur Zampino depuis, à peu près,
23 vingt-cinq (25) ans?
- 24 R. Exact.
- 25 Q. [123] O.K. Faites le calcul. Ça fait que ça vous

1 donnerait quoi, à peu près?

2 R. Ce serait en quatre-vingt-neuf (89).

3 Q. [124] Quatre-vingt-neuf (89)?

4 R. À peu près ça, quatre-vingt-neuf (89), quatre-
5 vingt-dix (90).

6 Q. [125] Parfait. À cette époque-là, la ville de
7 Saint-Léonard est une ville à part entière?

8 R. Oui.

9 Q. [126] O.K. Et c'est à ce moment-là que vous
10 connaissez monsieur Zampino?

11 R. Que je connais monsieur Zampino. Je travaille à
12 l'élection comme bénévole avec monsieur Claude
13 Dumont.

14 Q. [127] O.K. Qui va vous introduire à monsieur
15 Zampino?

16 R. Monsieur Claude Dumont.

17 Q. [128] Monsieur Claude Dumont. Et ça va se faire
18 dans quel contexte?

19 R. Moi, j'avais connu Claude au parti conservateur et
20 puis Claude avait été mon, comme on dit, mon
21 professeur. On s'entendait bien ensemble, alors il
22 a été mon professeur, à savoir côté organisation et
23 puis il avait aimé travailler avec moi, il m'a
24 référé, il m'a amené à Saint-Léonard, j'ai connu
25 monsieur Zampino et puis j'ai travaillé avec son

1 équipe, élection gagnée, bonjour, on s'en va. Ce
2 n'est pas dans le but d'avoir un job ou
3 « whatever » ou non.

4 Q. [129] Monsieur Zampino, à partir de quatre-vingt-
5 neuf (89), est-ce que c'est à partir de ce moment-
6 là que vous allez développer une relation d'amitié
7 avec lui?

8 R. Oui.

9 Q. [130] À partir de ce moment-là, donc, vous dites :
10 « Ce n'est pas dans le but d'avoir une job, quatre-
11 vingt-neuf (89), élection gagnée, je m'en vais. »

12 R. Hum hum, c'était ça.

13 Q. [131] Alors, c'était ça, vous continuez à avoir
14 votre travail à temps plein puis également, vous
15 aviez été organisateur politique dans d'autres
16 municipalités.

17 R. C'est ça.

18 Q. [132] C'est ce que je comprends également. Des
19 élections, il y en a aux quatre (4) ans.

20 R. Dans le temps, il y en avait - je ne sais pas,
21 j'essaie de me rappeler l'année où ça a été voté
22 que c'était à tous les quatre (4) ans, en même
23 temps, toutes les municipalités.

24 Q. [133] Mais somme toute, même si ce n'est pas toutes
25 les municipalités, somme toute, c'est à peu près

- 1 aux quatre (4) ans, une élection.
- 2 R. Hum hum. Oui.
- 3 Q. [134] O.K. Alors, ce qu'on comprend également,
4 c'est que monsieur Zampino va être réélu à chacune
5 des élections?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [135] O.K.
- 8 R. Même père et maire, la même journée.
- 9 Q. [136] Pardon?
- 10 R. À une élection, il a été élu maire par acclamation.
- 11 Q. [137] O.K. Oui.
- 12 R. Puis il devenait père de sa petite fille la même
13 journée.
- 14 Q. [138] Parfait. Alors, ce qui fait en sorte, c'est
15 que lorsqu'il n'a pas - quand il est élu par
16 réclamation, est-ce qu'on vous demande quand même,
17 est-ce qu'il y a des, est-ce que vous, quand même,
18 donner un petit coup de main pour peut-être des...
- 19 R. Bien, on a donné un coup de main au niveau des
20 conseillers municipaux.
- 21 Q. [139] Des conseillers.
- 22 R. Le maire avait été élu, les conseillers ne
23 l'étaient pas. Dans le temps, il y en avait, je
24 crois qu'il y avait quatorze (14) conseillers
25 municipals.

- 1 Q. [140] Parfait.
- 2 R. Municipaux, municipals, excusez mon vocabulaire,
3 mais...
- 4 Q. [141] Mais à chaque fois, à chaque fois, vous allez
5 donner, à chaque fois qu'il y a une élection, que
6 ce soit pour la mairie ou pour les conseillers,
7 vous allez donner un coup de main à monsieur
8 Zampino?
- 9 R. C'est devenu une famille.
- 10 Q. [142] C'est devenu une famille. Puis je comprends
11 qu'à ce moment-là, à Saint-Léonard, la firme de
12 génie-conseil qui est présente, c'est Soprin?
- 13 R. Je ne m'occupais pas de ce domaine.
- 14 Q. [143] O.K. Je comprends que Soprin va être acheté,
15 en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), par
16 Dessau et que c'est à partir de ce moment-là que
17 vous allez connaître Rosaire Sauriol?
- 18 R. Non. J'ai connu monsieur Sauriol, j'ai connu
19 monsieur Sauriol le père, en mil neuf cent quatre-
20 vingt-quatre (1984), quand j'étais à Ottawa. C'est
21 que tous les bureaux, tous les avocats, ou quoi que
22 ce soit, c'était comme une visite cordiale qu'ils
23 venaient faire au bureau du ministre. Alors j'ai
24 connu monsieur Paul-Aimé, et puis à ma
25 connaissance, de souvenir, il était avec son autre

- 1 fils... Voyons, voyons....
- 2 Q. [144] Jean-Pierre?
- 3 R. Pas Rosaire...
- 4 Q. [145] Jean-Pierre?
- 5 R. Jean-Pierre. C'est là que j'ai connu la famille
- 6 Sauriol.
- 7 Q. [146] Parfait. Vous avez connu...
- 8 R. D'ailleurs, il y avait... Qui est-ce que c'est, là,
- 9 j'essaie un nom... Non. Je ne m'en rappelle plus.
- 10 Q. [147] Vous ne vous en rappelez plus.
- 11 (14:47:44)
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Q. [148] De quelle famille, vous voulez dire?
- 14 R. De... Chez les Sauriol. Ah! Aujourd'hui il est
- 15 sénateur. Sénateur Nolin. Son épouse était une
- 16 demoiselle Desjardins qui, dans le temps, ça
- 17 s'appelait Dessau, Desjardins Sauriol.
- 18 Me DENIS GALLANT :
- 19 Q. [149] Ce qui était Desjardins et Sauriol, qui a
- 20 donné Dessau. C'est exact?
- 21 R. C'est ça.
- 22 Q. [150] Parfait. Alors, Monsieur... Donc, mais est-ce
- 23 que vous êtes en mesure de nous dire qu'à ce
- 24 moment-là, dans les années quatre-vingt-dix (90),
- 25 la firme Soprin était la seule firme à Saint-

1 Léonard?

2 R. Je n'ai pas d'idée là-dessus.

3 Q. [151] Pas d'idée là-dessus. Vont arriver les
4 fusions. Monsieur Frank Zampino, votre ami, va être
5 maire de Saint-Léonard, et va... Il va y avoir la
6 naissance de la grande ville, et il va y avoir
7 également la naissance de l'Union des citoyens et
8 citoyennes de l'île de Montréal. Pouvez-vous me
9 parler de ça?

10 R. En deux mille un (2001).

11 Q. [152] En deux mille un (2001)? La naissance de ce
12 parti-là, le fait que monsieur Zampino ait adhéré à
13 ce parti-là, peut-être juste nous expliquer comment
14 ça a fonctionné.

15 R. Encore là, moi j'ai été convoqué par... J'ai été
16 appelé par monsieur Frank Zampino, puis il m'a
17 demandé si je voulais, si j'étais intéressé à
18 m'occuper de sa campagne à Saint-Léonard. Et puis,
19 suffit que c'est une affaire de, comme on dit, une
20 affaire de famille, j'avais le jeune, dans le temps
21 on l'appelait le jeune, le jeune Tony Tomassi, qui
22 mangeait de la politique. Alors, de concert avec
23 Tony, on a organisé la campagne de monsieur Zampino
24 à Saint-Léonard.

25 Q. [153] O.K. Puis monsieur Tony Tomassi, vous

1 connaissiez bien son père, Donato Tomassi...

2 R. Donato, j'ai connu Donato.

3 Q. [154] Vous le connaissiez bien.

4 R. Je le connais assez bien.

5 Q. [155] Ça faisait déjà un bout de temps.

6 R. Pardon?

7 Q. [156] Ça faisait déjà longtemps que vous le

8 connaissiez.

9 R. J'ai travaillé à la... Oui. J'ai travaillé, j'avais

10 donné un petit coup de main à la campagne de Tony,

11 à sa première campagne électorale.

12 Q. [157] Parfait. Alors à ce moment-là, on vous

13 demande, à la demande de Frank Zampino, vous et

14 Tony Tomassi allez travailler pour sa réélection

15 comme maire de Saint-Léonard.

16 R. Hum, hum. Malgré qu'à Saint-Léonard ce n'était

17 pas... Quand on dit aller travailler à la campagne

18 de monsieur Frank Zampino, faire la campagne de

19 monsieur Zampino à Saint-Léonard, ce n'était rien.

20 Par contre, là on allait dans une campagne

21 électorale contre monsieur Bourque, et puis c'était

22 de faire rentrer monsieur Tremblay à la mairie.

23 Alors, c'est là qu'était le travail. C'est que le

24 monde, souvent on va voter Frank, mais on va-tu

25 aller Bourque? Alors c'était, nous autres, le

1 vocabulaire...

2 Q. [158] Mais j'imagine, peut-être juste pour qu'on
3 comprenne bien puis on se remette à l'époque, parce
4 que monsieur Zampino, vous avez tendance à
5 l'appeler Frank, donc continuez à l'appeler Frank
6 pour les besoins de mon interrogatoire. Donc,
7 Frank...

8 R. Non, ce n'est peut-être pas respectable, là, je
9 l'appelle Frank Zampino.

10 Q. [159] Frank Zampino. Donc monsieur Zampino, qui est
11 très proche de vous, vous demande d'aller donner un
12 coup de main, et est-ce qu'on évoque, à ce moment-
13 là, qui va prendre la mairie de Montréal? Qui va
14 prendre la candi... pas la candidature, mais qui va
15 prendre la candidature à titre de maire? Qui va
16 devenir le chef de parti d'Union Montréal?
17 Comment... Peut-être juste...

18 R. C'était déjà décidé que, c'était décidé que c'était
19 avec monsieur Tremblay.

20 Q. [160] O.K. Et ça, ça a été décidé quand, à votre
21 avis?

22 R. Je n'ai aucune idée. Moi, quand je suis arrivé au
23 local pour mettre en place les tables, les choses,
24 c'était l'équipe Tremblay-Zampino. Je n'ai pas...

25 Q. [161] Mais c'était décidé d'avance que si l'équipe

- 1 de monsieur Tremblay prenait le pouvoir, monsieur
2 Zampino devenait le président du comité exécutif?
- 3 R. Ah non. Ça, je ne suis pas dans les...
- 4 Q. [162] Mais, c'est parce que vous l'avez appelée
5 l'équipe Tremblay-Zampino.
- 6 R. C'est monsieur Tremblay... C'est monsieur Tremblay
7 qui a décidé d'appeler ça l'équipe Tremblay-
8 Zampino. Et non monsieur Zampino qui... Ce n'était
9 pas Zampino-Tremblay, c'était Tremblay-Zampino.
- 10 Q. [163] O.K. Et là il va y avoir... Est-ce que vous
11 vous souvenez, vous, de l'investiture de, quand ce
12 parti-là a été créé, l'Union des citoyennes et
13 citoyens de l'île de Montréal, qui va devenir Union
14 Montréal? Est-ce que vous avez été dans les...
- 15 R. Oui. Je faisais partie de...
- 16 Q. [164] Juste nous expliquer comment ça a abouti, ce
17 parti-là, parce que c'était un parti qui...
- 18 R. Moi, pour être franc avec vous, je n'ai pas
19 participé à ça. Moi je suis arrivé, le tout...
- 20 Q. [165] Peut-être juste qu'on...
- 21 R. Le tout était... Tout était fait. Moi je demeurais
22 dans la région de Lachute. Et puis je suis arrivé,
23 moi, toutes les ententes ou quoi que ce soit,
24 c'était fait, là. Je suis arrivé, moi, c'était
25 l'équipe Union des citoyennes, ça avait été... Ça

1 avait été choisi, c'était tout fait, là. Moi je
2 suis arrivé pour l'élection.

3 (14:53:15)

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [166] Donc, votre rôle, c'était de faire en sorte
7 qu'ils gagnent.

8 R. Mon...

9 Q. [167] Votre rôle, c'était de vous arranger, de
10 faire en sorte pour que l'équipe Tremblay-Zampino
11 remporte les élections.

12 R. Exact. Dans Saint-Léonard.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [168] Dans Saint-Léonard.

15 R. Oui.

16 Q. [169] Puis est-ce qu'on vous donne un titre
17 quelconque, à ce moment-là?

18 R. On n'avait pas de titres à Saint-Léonard. On était
19 toute une gang qui travaillait ensemble. C'était
20 une famille. Quand on dit, là, poser des panneaux à
21 Saint-Léonard, c'est grand, on pose ça dans une
22 soirée.

23 Q. [170] O.K.

24 R. De la famille, des amis, c'est de même que ça
25 marchait.

- 1 Q. [171] O.K. Pour l'élection de deux mille un (2001),
2 qui s'occupait du financement à l'Union des
3 citoyennes et citoyens de l'île de Montréal?
- 4 R. Monsieur Robert... Je crois que c'est monsieur
5 Robert Church.
- 6 Q. [172] Ça c'est un monsieur que vous allez remplacer
7 éventuellement, monsieur Church?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [173] Parfait. Alors, monsieur Church s'occupe du
10 financement pour le parti central. Est-ce qu'il
11 s'occupe également des arrondissements?
- 12 R. Je ne peux pas vous dire. Je n'étais pas au
13 courant.
- 14 Q. [174] Vous n'étiez pas au courant. Et vous, ce
15 qu'on vous demandait de faire, c'était quoi au
16 juste? Faire...
- 17 R. De l'organisation.
- 18 Q. [175] Puis là on est vraiment dans une plus grosse
19 structure, là?
- 20 R. On est structuré pour faire gagner monsieur
21 Tremblay. Les sondages... Les sondages disaient que
22 ça aurait pu, on aurait pu gagner, mais le maire,
23 suite aux sondages, le maire se faisait chauffer.
24 Alors, ce qui était convenu, c'est qu'on appelait
25 de la part de monsieur... à Saint-Léonard, on

1 appelait de la part de monsieur Zampino, disant
2 qu'on était avec Gérald Tremblay. C'était
3 d'obtenir, et je l'ai eue, une des plus grosses
4 majorités pour Gérald Tremblay à Saint-Léonard puis
5 dans tous les autres arrondissements.

6 Q. [176] Mais vous dites qu'il...

7 R. Je crois qu'après c'était Lachine. Je ne me
8 souviens pas, là.

9 Q. [177] O.K. Mais vous, est-ce que vous aviez à voir
10 avec d'autres arrondissements, comme Lachine, par
11 contre monsieur Dauphin était là à l'époque, est-ce
12 que c'était...

13 R. Non. Je n'allais pas à Lachine.

14 Q. [178] Vous n'alliez pas à Lachine.

15 R. Du tout.

16 Q. [179] Vous vous limitiez à Saint-Léonard?

17 R. Moi j'arrivais, j'arrivais dans l'organisation à
18 Montréal.

19 Q. [180] O.K. Parfait. Une fois l'élection remportée,
20 en novembre deux mille un (2001), vous allez faire
21 quoi? Ce que j'ai compris...

22 R. Je continue. Je continue à travailler. On a
23 structuré notre... Comment est-ce qu'on appelle...
24 Les membres du parti. Les cartes de membre,
25 toujours pour Saint-Léonard. On a renouvelé les

- 1 cartes de membre, grossi le membership, mais c'est
2 tout. J'ai...
- 3 Q. [181] O.K. Vous allez vous limiter à Saint-Léonard
4 pour combien de temps? Vous êtes toujours pour
5 Saint-Léonard. Vous arrivez, il y a une élection en
6 novembre deux mille un (2001).
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [182] Là il va arriver deux mille... Il va arriver
9 le temps des Fêtes, il va arriver l'hiver deux
10 mille deux (2002), est-ce que c'est de cette
11 période-là que vous parlez, là?
- 12 R. Non non. Entre ça, on... À temps perdu, là, avec
13 les... Ils ont formé une association. Et puis on
14 recrutait des membres. Parmi les clubs d'âge d'or,
15 et...
- 16 Q. [183] O.K. Et est-ce que j'ai compris que vous vous
17 limitez à Saint-Léonard, ou vous êtes plus pour le
18 central, là?
- 19 R. Je suis à Saint-Léonard.
- 20 Q. [184] Vous êtes à Saint-Léonard.
- 21 R. Je me suis occupé de ça à Saint-Léonard, mais le
22 restant après, moi, je suis parti.
- 23 Q. [185] Vous êtes parti où?
- 24 R. Je suis parti. Je travaillais à l'extérieur, moi.
- 25 Q. [186] O.K. Vous aviez votre compagnie Bermax, à

- 1 l'époque?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. [187] Ça faisait déjà un petit bout de temps. Peut-
- 4 être juste avant de rentrer un petit peu plus dans
- 5 vos tâches à Union Montréal. Bermax, c'était une
- 6 compagnie de quoi, ça?
- 7 R. J'avais donné ça, le nom Bermax... Comment ça se
- 8 fait que j'ai nommé ça Bermax? Mon prénom est
- 9 Bernard. Puis « max », bien coudonc, c'est «
- 10 Bernard au maximum ».
- 11 Q. [188] O.K.
- 12 R. C'est ça.
- 13 Q. [189] On va regarder à l'onglet 29 c'est quoi
- 14 Bernard au maximum. O.K.? Je vais vous montrer le
- 15 Registre des entreprises du Québec. Je vais avoir
- 16 des petites questions à vous poser sur Bermax.
- 17 R. Avec un numéro de... C'est un numéro de...
- 18 Q. [190] C'est ça ici. O.K. Ce qu'on comprend, c'est
- 19 ce qu'on appelle le Registre des entreprises.
- 20 R. Ah, c'est là.
- 21 Q. [191] C'est votre compagnie qui est une compagnie à
- 22 numéro, qui est le 9118-9662 Québec inc. Ça, c'est
- 23 Bermax, ça?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [192] Parfait. On va le dérouler un petit peu. Je

1 vais regarder l'immatriculation. Cette compagnie-là
2 a commencé à exister en tant qu'entité légale à
3 partir du vingt-deux (22) juillet deux mille deux
4 (2002). C'est exact?

5 R. Deux mille...?

6 Q. [193] Deux (2002). Deux mille deux (2002).

7 R. Oui, Madame la Présidente.

8 Q. [194] Parfait. Ce que je vais faire, c'est parce
9 que je vais avoir des questions plus spécifiques
10 sur Bermax, je vais coter tout de suite. On est
11 rendu à quel numéro de témoin, Madame Laroche?

12 LA GREFFIÈRE :

13 Onglet, Maître?

14 Me DENIS GALLANT :

15 Je suis désolé. C'est l'onglet 29.

16 LA GREFFIÈRE :

17 On est rendu à la pièce 57P-598.

18 Me DENIS GALLANT :

19 598. Et c'est le Registre des entreprises pour la
20 compagnie qui est à numéro, qui est la compagnie,
21 dans les faits, Bermax.

22

23 2257P-598 : État de renseignements d'une personne
24 morale au Registre des entreprises
25 (REQ), soit Bermax (9118-9662

- 1 Québecinc.)
2
3 Q. [195] Moi, je veux comprendre, parce qu'à un moment
4 donné, vous allez avoir un poste à temps plein à
5 Union Montréal. Vous allez l'avoir quand ce poste-
6 là?
7 R. Si je ne me trompe, il me semble que c'est en deux
8 mille quatre (2004), au printemps. Je crois que
9 c'est au printemps deux mille quatre (2004).
10 Q. [196] Au printemps deux mille quatre (2004), vous
11 allez avoir un poste permanent à Union Montréal?
12 R. Exact.
13 Q. [197] Ça va être un poste, ça va être quoi le titre
14 de votre poste, Monsieur Trépanier?
15 R. À Union Montréal, puis c'était tous des noms, des
16 titres, ça n'a pas de bon sens, mais en tout cas,
17 directeur général de ci... Moi, là, c'était
18 directeur du financement.
19 Q. [198] Parfait. Alors, ce qu'on comprend puis je
20 veux juste...
21 R. Par contre, je voudrais...
22 Q. [199] Oui. Allez-y.
23 R. J'ai accepté le poste directeur de financement
24 quand ça m'a été offert moyennant certaines
25 conditions. Je ne faisais aucun dépôt, je ne

1 signais aucun chèque, je ne siégeais pas à
2 l'exécutif du parti. C'était les conditions. Je ne
3 voulais pas aucune responsabilité autre. On l'a
4 accepté.

5 Q. [200] Vous l'avez accepté. Je vais juste... Je vais
6 y aller à votre poste. Peut-être juste pour vous
7 dire, c'est parce que je suis toujours votre CV,
8 là. C'est-à-dire, ce que je comprends, c'est que
9 c'est du bénévolat, être organisateur politique, ce
10 que vous nous avez décrit, là, dans les différentes
11 municipalités.

12 R. Chez monsieur...

13 Q. [201] Non, non, attendez, attendez! On va
14 s'entendre sur quelque chose. Je vais poser les
15 questions. Ensuite de ça, je vais vous écouter. Ça
16 va? Première des choses, vous... Ma question que je
17 veux préciser, c'est : Quand vous avez tantôt parlé
18 que vous avez été organisateur politique dans
19 plusieurs municipalités, année quatre-vingt-dix
20 (90), Laval, Saint-Jérôme, Rosemère, vous avez
21 nommé quelques-unes, Longueuil, des partielles,
22 Repentigny, et caetera, ce que je comprends de
23 votre témoignage, c'était du bénévolat?

24 R. Non, j'étais payé.

25 Q. [202] Bon. Je vais ramener le fil. Parfait. Allez-

1 y.

2 R. Je vous ai dit... Je vous ai dit tantôt, j'ai fait
3 des élections qu'on appelait clé en main. Vous
4 n'êtes jamais arrivé avec le côté monétaire. Moi,
5 je vous dis, quand j'ai travaillé pour les
6 municipalités que je vous ai nommées tantôt,
7 j'étais payé.

8 Q. [203] Excellent! On recommence d'abord. Parfait.
9 Vous avez travaillé dans plusieurs municipalités.
10 Vous nous avez parlé des élections clé en main.
11 Vous nous avez expliqué que les élections clé en
12 main, c'était les firmes de professionnels qui
13 finançaient une équipe de candidats ou une autre.
14 Et, vous, vous étiez organisateur. Je vous ai posé
15 des questions, à savoir si vous vous occupiez de
16 financement. Vous avez dit : « Non. » Je vous ai...

17 R. Non.

18 Q. [204] Je vous ai posé la question, Monsieur
19 Trépanier. J'ai posé la question, et caetera, si
20 vous avez vu si ces compagnies-là ou ces
21 entreprises-là donnaient de l'argent, vous m'avez
22 dit non.

23 R. J'ai...

24 Q. [205] Attendez.

25 R. Je vous ai dit...

- 1 Q. [206] Monsieur Trépanier.
- 2 R. Je n'ai jamais vu de compagnies donner de l'argent.
- 3 Q. [207] Parfait.
- 4 R. Moi, j'ai été payé par le parti de chacune des
5 municipalités que j'ai travaillé.
- 6 Q. [208] Super. O.K. Parfait. Alors vous avez été,
7 dans toutes les élections, vous avez été payé par
8 les partis?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. [209] Exact?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [210] C'est ce que vous nous dites. Alors que ce
13 soit l'élection d'une petite, petite municipalité
14 avec quelques échevins puis le maire, vous avez été
15 payé. On vous payait comment? Sur une base...
- 16 R. Les petites villes de même, c'était surtout, moi je
17 vais vous l'expliquer pourquoi. Je travaillais, de
18 un, j'ai travaillé, je travaillais avec des
19 compagnies qui faisaient du développement. Quand
20 j'étais chez Laidlaw c'était en plus de faire le
21 développement des affaires, c'est d'établir des
22 bonnes relations avec les municipalités, alors
23 c'était, de un, l'utile à l'agréable, puis pour le
24 prix qu'on, pour le salaire ou « whatever », les
25 redevances qu'on me donnait pour organiser

1 l'élection, pour payer mon gaz, mes dépenses de
2 lunch, c'était ça, là.

3 Q. [211] O.K.

4 R. Moi, c'était surtout, j'ai un contact. Saint-
5 Jérôme, j'avais un contact. À LaFontaine j'avais un
6 contact. À Bellefeuille, dans le temps ce n'était
7 pas fusionné, j'avais un contact. Boisbriand,
8 j'avais un contact. C'était de même qu'on... Je
9 recommençais ma vie.

10 Q. [212] O.K. Vous aviez un emploi à temps plein?

11 R. Des fois. Quand un gars est ambitieux au travail,
12 bien...

13 Q. [213] Monsieur Trépanier vous aviez...

14 R. ... on met un petit peu plus. Mon épouse
15 travaillait fort, j'étais capable de travailler
16 fort.

17 Q. [214] Monsieur Trépanier, Monsieur Trépanier. Vous
18 aviez un emploi à temps plein. C'est une question.

19 R. Oui.

20 Q. [215] Est-ce qu'il y a une réponse?

21 R. Oui.

22 Q. [216] Vous nous dites également que vous avez fait
23 beaucoup d'élections municipales à titre
24 d'organisateur. C'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. [217] Oui. Et ce que vous venez de nous dire c'est
2 que pour chacune de ces élections-là vous avez été
3 payé par les partis qui vous employaient. C'est
4 exact?

5 R. Oui.

6 Q. [218] Parfait. Avez-vous déjà été payé à ce moment-
7 là par des firmes de génie-conseil?

8 R. Jamais.

9 Q. [219] Jamais. O.K. À partir de deux mille deux
10 (2002), avez-vous été payé pour faire, pour aller
11 dans des municipalités, par des firmes de génie-
12 conseil justement pour faire du développement des
13 affaires auprès de ces municipalités-là?

14 R. Attendez un petit peu. Non.

15 Q. [220] Non.

16 15:04:31

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [221] À partir de quand l'avez vous été payé par
19 des firmes de génie-conseil?

20 R. Je vous ai remis, je n'ai pas mes, malheureusement
21 je n'ai pas ce que je vous ai... ce qui m'a été
22 demandé. Mais si je voyais le papier ou quoi que ce
23 soit, je pourrais vous donner les dates. Je ne les
24 ai plus.

25 Me DENIS GALLANT :

- 1 Q. [222] Parfait. On va aller plus spécifique tantôt
2 après la pause. Je veux juste avoir un portrait.
3 O.K.? C'est-à-dire, je veux comprendre la
4 chronologie. Je comprends que vous avez été payé
5 par des municipalités, je comprends que vous avez
6 toujours été payé par monsieur Zampino à chaque
7 fois que vous avez fait ses élections à Saint-
8 Léonard.
- 9 R. Non. Saint-Léonard, j'ai fait du bénévolat.
- 10 Q. [223] Seule exception. Mais c'est ça, il faut faire
11 attention quand je vous pose des questions. Je ne
12 cherche pas à vous piéger, Monsieur Trépanier, là.
13 Je vous demande, je veux savoir. Ici, on recherche
14 la vérité, d'accord? Donc, ce que j'ai appris de
15 vous, là, dans les dernières minutes, c'est que
16 vous étiez payé à chacune des élections. Alors
17 c'est important de nous dire des nuances, là. Est-
18 ce que Saint-Léonard est la seule exception?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. [224] O.K.
- 21 R. Attendez un peu. Attendez un peu.
- 22 Q. [225] Je vous laisse une chance, allez-y.
- 23 R. À Laval j'avais été donner un coup de main.
- 24 Q. [226] Monsieur Vaillancourt ne vous a pas payé?
- 25 R. Jamais monsieur Vaillancourt.

- 1 Q. [227] O.K. Vous en avez fait plusieurs?
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 Q. [228] Est-ce que quelqu'un d'autre que monsieur
4 Vaillancourt vous a payé à Laval?
- 5 R. Madame la Présidente, non.
- 6 Q. [229] O.K.
- 7 Me DENIS GALLANT :
- 8 Q. [230] O.K.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Q. [231] C'est parce qu'on ne veut pas jouer sur les
11 mots.
- 12 R. Hum, hum.
- 13 Q. [232] Alors donc, si la question vous est posée,
14 « est-ce que monsieur Vaillancourt vous a donné de
15 l'argent? » et que vous savez que ce n'est pas
16 monsieur Vaillancourt mais quelqu'un d'autre vous a
17 donné de l'argent, je m'attends de vous à ce que
18 vous répondiez honnêtement, Monsieur Trépanier,
19 s'il vous plaît.
- 20 R. Non.
- 21 Q. [233] O.K. On s'entend?
- 22 R. ...
- 23 Me DENIS GALLANT :
- 24 Q. [234] C'est beau.
- 25 LA PRÉSIDENTE :

1 [235] Parfait..

2 R. Je n'ai pas été rémunéré à Laval.

3 Q. [236] Parfait.

4

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [237] Parfait. Vous avez fait combien d'élections à
7 Laval, Monsieur Trépanier?

8 R. Quand on parle faire une élection, Monsieur le
9 Commissaire...

10 Q. [238] Non, Maître Gallant ça va aller.

11 R. C'est aller donner du... faire du bénévolat à une
12 telle place, il y avait une, je vais vous donner un
13 exemple « Dans tel secteur, irais-tu faire un tour
14 voir comment ça va? », puis de passer une heure ou
15 deux, tu reviens, un autre secteur, la même chose.
16 À Laval, je crois qu'il y en avait vingt-quatre
17 (24) secteurs. Il y a des places qu'on n'avait même
18 pas besoin d'aller. C'était surtout ça, faire du...
19 aller donner de l'aide, tu sais. À Laval, ce
20 n'était pas de...

21 Q. [239] Combien d'élections à Laval?

22 R. Peut-être la première, puis après ça, la troisième,
23 je ne peux pas me rappeler.

24 Q. [240] Un (1), deux (2), trois (3)?

25 R. Une couple. J'ai fait une couple de...

- 1 Q. [241] O.K. Depuis quand? Quatre-vingt-douze ('92)?
2 Avant?
- 3 R. Je n'ai pas de mémoire... en mémoire, de mémoire,
4 là, je ne me souviens pas. Je sais que je suis allé
5 aider à une couple d'élections.
- 6 Q. [242] O.K. Si je remonte aussi loin que mil neuf
7 cent quatre-vingt-un (1981), est-ce que c'est
8 possible?
- 9 R. Quatre-vingt (80)?
- 10 Q. [243] Quatre-vingt-un (81)? Nouvelle vie, mil neuf
11 cent soixante-dix-neuf (1979), quatre-vingt-un
12 (81).
- 13 R. Quatre-vingt-un (81), à Laval?
- 14 Q. [244] Oui. Est-ce que c'est...
- 15 R. Je n'ai jamais été là.
- 16 Q. [245] Non, non. O.K. C'est beau. Vous, votre
17 première - moi, je cherche juste à savoir, là -
18 quatre-vingt-douze (92)?
- 19 R. Ça se peut. La première élection à la mairie de
20 monsieur Vaillancourt.
- 21 Q. [246] Parfait. Ce que vous nous dites, c'est que
22 jamais, vous ne l'avez dit à madame la présidente,
23 jamais, jamais, jamais, que vous avez été payé ou
24 vous avez accepté de l'argent à Laval, c'est ce que
25 je comprends de votre témoignage?

- 1 R. Exact.
- 2 Q. [247] Parfait. Là, j'en ai deux, là, parce que
3 tantôt, on est parti de quelque chose qui était
4 général, vous étiez payé à chaque fois. Là j'en ai
5 deux. Il y en a-tu d'autres? Saint-Laurent?
- 6 R. Saint-Laurent, j'ai été rémunéré par monsieur
7 Claude Dumont.
- 8 Q. [248] O.K. Et ça, vous êtes rémunéré de quelle
9 manière? Est-ce que c'est rémunéré par chèque ou
10 c'est rémunéré en argent comptant, Monsieur
11 Trépanier?
- 12 R. Je pense qu'ils m'avaient donné un montant
13 d'argent.
- 14 Q. [249] Mais un montant d'argent, je cherche à
15 savoir, un montant d'argent, c'est beau, est-ce que
16 c'est en cash ou si c'est en chèque, en chèque
17 qu'on déduit, qu'il y a des déductions et...
- 18 R. Il m'a payé en cash.
- 19 Q. [250] Il vous a payé en cash. Parfait. O.K. Est-ce
20 que dans toutes les municipalités que vous nous
21 avez nommées, sauf - bien, je vais finir ma
22 question, sauf ceux que vous avez dit que vous
23 n'avez pas été payé, notamment, Saint-Léonard,
24 c'est votre ami Frank, et Laval, monsieur
25 Vaillancourt, est-ce que dans toutes les

1 municipalités, je dois comprendre que vous avez été
2 payé en cash?

3 R. C'était tellement peu, oui, c'était en cash.

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [251] Donc, vous avez parlé de Boisbriand,
7 Rosemère, Le Gardeur.

8 R. On avait...

9 Q. [252] Repentigny, Longueuil, vous étiez payé
10 comptant?

11 R. Excusez. À Saint-Jérôme, j'ai été payé par un... en
12 cash, oui, je me souviens, Saint-Jérôme, en cash.
13 Boisbriand, une partie en cash puis mes dépenses...
14 une partie en chèque puis mes dépenses en cash.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [253] Saint-Léonard, vos dépenses?

17 R. Jamais.

18 Q. [254] Même pas de dépenses?

19 R. Jamais.

20 Q. [255] Aucuns frais?

21 R. Un chum, c'est un chum.

22 Q. [256] C'est un chum, c'est ça. O.K.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [257] Oui, mais le chum ne voulait pas payer son
25 chum?

- 1 R. Pardon?
- 2 Q. [258] Votre chum ne voulait pas vous payer?
- 3 R. Je n'ai jamais demandé rien à monsieur Zampino à
4 Saint-Léonard.
- 5 Q. [259] O.K.
- 6 R. Je m'étais lié d'amitié.
- 7 Q. [260] Oui, mais il fallait vivre aussi.
- 8 R. Je travaillais à l'extérieur, Madame la présidente.
- 9 Q. [261] O.K. Mais votre chum n'était pas porté à vous
10 payer?
- 11 R. On n'était pas payé, on avait nos comités payés, on
12 était nourri, on avait des lunchs, on avait tout,
13 c'était une affaire de famille, on allait là pour
14 s'amuser puis en même temps on travaillait.
- 15 Q. [262] O.K.
- 16 Me DENIS GALLANT :
- 17 Q. [263] À Laval, est-ce que monsieur Vaillancourt,
18 c'était un de vos chums?
- 19 R. J'ai connu monsieur Vaillancourt et puis j'ai
20 travaillé, comme je l'ai dit, j'avais fait un
21 secteur Chomedey et puis, je faisais ça, moi, à
22 temps partiel, après mon ouvrage, j'allais...
- 23 Q. [264] J' imagine qu'il y a des frais de kilométrage,
24 j' imagine qu'il s'engendre des frais, est-ce qu'on
25 vous remboursait?

- 1 R. J'étais, dans le temps, dans le... j'étais, dans le
2 temps, sur la route, ça fait que je me servais
3 de...
- 4 Q. [265] De votre employeur?
- 5 R. Du gaz, exact.
- 6 Q. [266] Parfait. O.K. D'autres municipalités dans
7 lesquelles, peut-être, vous faisiez du bénévolat ou
8 le restant, on peut s'entendre, ce que madame
9 Charbonneau...
- 10 R. De souvenir, non.
- 11 Q. [267] ... a dit, toutes les villes qu'elle vous a
12 renommées, là...
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 Q. [268] Repentigny, je vous ai nommé.
- 15 R. Oui, Repentigny...
- 16 Q. [269] Vous avez nommé.
- 17 R. ... j'avais été faire une partielle, un conseiller
18 municipal qui était décédé.
- 19 Q. [270] Vous avez été payé en comptant ou par chèque?
- 20 R. En comptant, mon Dieu Seigneur, je pense que...
- 21 Q. [271] Le Gardeur, c'est la même chose?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [272] Rosemère?
- 24 R. Rosemère, par chèque.
- 25 Q. [273] Ah, pourquoi?

- 1 R. Un montant de... madame Richer tenait à ce que je
2 sois payé par chèque. On a respecté.
3 (15:11:45)
4
5 Me DENIS GALLANT :
- 6 Q. [274] Parfait. Donc, ce que je comprends, quand
7 vous dites, je suis organisateur, je travaille avec
8 les bénévoles, je comprends qu'il y en a une gang,
9 ce n'est pas vraiment des bénévoles. Ils sont comme
10 vous, ils sont payés puis ils sont payés en cash.
11 C'est ça la vraie... la vraie histoire, hein?
- 12 R. Ça, c'est...
- 13 Q. [275] Non, non, je vous demande ce que vous avez
14 vu, vous, là.
- 15 R. Ce que j'ai vu?
- 16 Q. [276] Oui.
- 17 R. Dans ces petites villes là, moi, je n'ai jamais vu
18 ça, là. C'était la famille.
- 19 Q. [277] Vous avez vu quoi, là? Les petites villes...
- 20 R. Bien, vous parlez...
- 21 Q. [278] ... les petites villes, la famille, là,
22 Rosemère, la petite ville, Repentigny, petite
23 ville. Ça commence à...
- 24 R. Repentigny, un secteur. Un secteur, Repentigny, pas
25 la générale.

- 1 Q. [279] O.K.
- 2 R. C'est monsieur Goulet qui était décédé.
- 3 Q. [280] O.K. Mais, vous, vous êtes payé, j'imagine,
4 par le parti?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [281] Bon. Alors, ce n'est pas juste le... ce n'est
7 pas juste le candidat au poste de conseiller ou au
8 poste de la mairie, c'est le parti qui vous paie.
9 Est-ce que je dois comprendre que des Bernard
10 Trépanier, qui est payé en argent cash, à part
11 quand il travaille pour un de ses chums, que
12 l'ensemble des travailleurs d'élection sont payés
13 en cash?
- 14 R. Moi, je l'ai pas vu. Si...
- 15 Q. [282] Avez-vous vu des chèques?
- 16 R. Si... Pardon?
- 17 Q. [283] Avez-vous vu des chèques, si vous ne l'avez
18 pas vu?
- 19 R. Je n'ai pas vu de chèques et je n'ai pas vu de
20 cash, dans les municipalités où je suis allé.
- 21 Q. [284] O.K. Il y a une raison pourquoi vous faisiez
22 exception puis être payé en cash, vous?
- 23 R. Il n'y a pas personne de... qui travaillait avec
24 nous autres qui savait que j'étais payé en...
- 25 Q. [285] O.K. Est-ce qu'on s'entend que dans les

- 1 élections clé en main également, on comprend que
2 dans les élections clé en main, c'est... qu'on
3 appelle tout le phénomène du faux bénévole, puis
4 qu'on a des gens qui sont rémunérés?
- 5 R. Moi, je ne l'ai pas vu. Madame la Présidente, je ne
6 l'ai pas vu.
- 7 Q. [286] Vous, est-ce qu'on vous présentait comme un
8 bénévole? Parce qu'effectivement...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. [287] ... on ne vous sortait pas de chèque. Bon.
11 Alors, je vous repose cette question-là puis après
12 ça je vais solliciter une pause, là. Est-ce que je
13 peux comprendre également que des Bernard
14 Trépanier, il y en avait d'autres et que tout le
15 monde était payé en cash?
- 16 R. S'il y en avait, Madame la Présidente, dans les
17 petites villes comme ça, moi, je ne les connaissais
18 pas. J'arrivais là à Saint-Jérôme, j'arrivais, je
19 connaissais personne.
- 20 Q. [288] O.K. On s'entend, je veux terminer là-dessus.
21 Quand vous nous dites que vous êtes rendu à la
22 deuxième, la troisième, Saint-Jérôme, vous avez
23 parlé de quelqu'un d'autre avant Marc Gascon, là,
24 donc ce n'était pas la première fois, là. C'est-à-
25 dire, j'imagine, quand on arrive puis on travaille

1 pour une équipe, c'est pas mal toujours le même
2 monde.

3 R. C'est ça, c'est tout le même monde qui va là.

4 Q. [289] Parfait. Je vais solliciter une pause,
5 Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [290] Si je comprends bien, au moins il y en a un
8 faux bénévole que vous connaissiez, c'était vous-
9 même.

10 R. C'était?

11 Q. [291] Vous-même.

12 R. Exact.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [292] Parfait.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 (15:37:49)

19 LA GREFFIÈRE :

20 Monsieur Trépanier, vous êtes toujours sous le même
21 serment.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [293] Alors, j'étais quand même dans vos emplois,
24 on a fait quand même quelques détours, mais ce
25 n'est pas grave, ça, Monsieur Trépanier. Il y a

1 peut-être des choses comme ça, si... Je ne vous
2 limiterai pas, là, si ça nécessite plus
3 d'explications, vous irez. O.K., ça va? Vous me
4 comprenez?

5 R. Oui.

6 Q. [294] Ça va? Parfait. Alors, ceci étant dit, il y a
7 la campagne de deux mille un (2001) qui est
8 remportée par l'équipe de monsieur Tremblay, et
9 monsieur Zampino, monsieur Frank Zampino va être
10 réélu dans St-Léonard, mais maintenant il va être
11 un maire d'arrondissement. Exact? À partir de ce
12 moment-là. Monsieur Zampino va être nommé président
13 du comité exécutif, à votre souvenir, quand?

14 R. Je n'ai pas...

15 Q. [295] Il va être le premier que...

16 R. Il va être le premier, oui.

17 Q. [296] Il va être le premier président...

18 R. Il va être le premier président de l'exécutif.

19 Q. [297] De l'exécutif, une fois que le parti de
20 monsieur Tremblay prendra le pouvoir.

21 R. Est au pouvoir.

22 Q. [298] Parfait. Une fois que l'UCCIM va prendre le
23 pouvoir. Parfait. Ceci étant dit, vous, pendant ce
24 temps-là, l'élection est remportée, vous allez
25 faire quoi? Est-ce que... Parce que vous dites que

- 1 vous êtes rentré comme directeur en deux mille
2 quatre (2004), mais entre deux mille un (2001) et
3 deux mille quatre (2004), vous situez ça au
4 printemps deux mille quatre (2004), vous allez
5 faire quoi en termes de travail rémunérateur?
- 6 R. Bien, je suis comme travailleur autonome avec la
7 compagnie Astral Média.
- 8 Q. [299] O.K. Mais avant d'arriver à...
- 9 R. Dans le domaine, dans le domaine de l'affichage.
- 10 Q. [300] Parfait. Ceci...
- 11 R. Qui était auparavant Omni.
- 12 Q. [301] O.K. Omni va être achetée par Astral.
- 13 R. Ce n'est pas... Je ne veux pas... Je ne me souviens
14 pas quand Astral a acheté Omni, mais je
15 travaillais... Disons, c'était Omni.
- 16 Q. [302] O.K. Est-ce qu'on s'entend pour dire que vous
17 êtes travailleur autonome, vous êtes à la tête de
18 votre petite firme que vous avez fondée en deux
19 mille deux (2002), qui s'appelle Bermax, qui est
20 une compagnie à numéro Québec inc., et qu'à ce
21 moment-là vous avez des contrats de la firme Omni.
22 Ce n'est pas plutôt ça?
- 23 R. Exact... De la firme Omni?
- 24 Q. [303] Oui?
- 25 R. Oui. C'est exact.

- 1 Q. [304] Parfait. Donc, je veux juste, pour préciser,
2 vous n'avez jamais été salarié pour Omni ou pour
3 Astral.
- 4 R. Jamais.
- 5 Q. [305] Parfait. Ceci étant dit, aviez-vous d'autres
6 clients que Omni ou Astral pendant cette période-
7 là, jusqu'à tant que vous allez rentrer comme
8 directeur à l'UCCIM?
- 9 R. J'ai des clients, j'ai Saint-Jérôme.
- 10 Q. [306] O.K. Saint-Jérôme, la Ville, la Municipalité,
11 ou le parti?
- 12 R. La Municipalité de Saint-Jérôme.
- 13 Q. [307] O.K. Et c'est... Peut-être juste nous
14 expliquer, avant de faire la liste de vos clients,
15 c'est quoi au juste, quels services vous rendez,
16 quels services professionnels vous rendez à vos
17 clients?
- 18 R. Moi j'étais simplement, comme le... Comment vous
19 dire... L'ouvreur de portes. Je ne suis pas
20 urbaniste, je ne suis pas spécialisé en
21 communications, je n'ai pas ces... Je ne l'ai pas.
22 Par contre...
- 23 Q. [308] Vous avez du vécu.
- 24 R. Pardon?
- 25 Q. [309] Vous avez de l'expérience, vous avez du vécu.

1 R. J'ai toujours appris, moi, le plus... Quand on peut
2 se rendre du point A au point B le plus vite
3 possible, c'est avec des contacts. Alors j'avais,
4 comme on dit, travaillé à Saint-Jérôme, la
5 compagnie Omni, dans le temps, c'est simple, c'est
6 que les urbanistes et les spécialistes en
7 communications avaient un projet d'installer des
8 panneaux publicitaires en bordure de l'autoroute 15
9 sur les terrains qui appartenaient aux
10 municipalités. Alors, l'entente... Puis je ne veux
11 pas entrer dans les détails. Je ne m'y connais pas
12 assez. Mais je sais que c'était des terrains qui
13 appartenaient à la municipalité. La Ville... pas la
14 Ville, la compagnie Omni payait une location pour
15 la location du terrain, l'entretien, l'éclairage,
16 elle payait les taxes, plus des redevances
17 annuelles à la municipalité sur chaque panneau qui
18 était installé.

19 Q. [310] Je ne veux pas vous couper parce que vous
20 êtes un peu trop précis. Ma question était plus
21 générale. On va recommencer. Bermax, est-ce qu'on
22 peut qualifier ça comme une firme de démarcheurs?
23 Vous avez dit « ouvrir des portes ». Est-ce qu'on
24 peut qualifier ça...

25 R. Faire du lobbying.

- 1 Q. [311] On fait du lobbying?
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. [312] Vous, vous n'êtes pas inscrit au registre des
4 lobbyistes?
- 5 R. Si vous appelez... Comme consultant?
- 6 Q. [313] Non, mais c'est une question que je vous
7 pose. Vous n'êtes pas inscrit?
- 8 R. Non, non, je ne me suis jamais inscrit.
- 9 Q. [314] Non pas du tout. Jamais inscrit à ça. O.K. Ce
10 que je comprends, vous, vous êtes... vous
11 connaissez du monde, vous avez fait beaucoup de
12 travail terrain au niveau des élections
13 municipales. Vous connaissez du monde. Et vous êtes
14 capable maintenant de donner à vos clients une
15 porte d'entrée dans certaines municipalités. C'est
16 ce que vous nous dites?
- 17 R. C'est ça.
- 18 Q. [315] Vous nous avez donné l'exemple de Saint-
19 Jérôme.
- 20 R. Exact.
- 21 Q. [316] Pour Astral ou Omni?
- 22 R. Madame la Présidente, oui.
- 23 Q. [317] Parfait. Puis ce qu'on comprend, c'est qu'un
24 homme comme vous, bien, c'est parce que ça connaît
25 du monde et ça vous ouvre des portes. Ça vous ouvre

1 des portes avec le conseil de ville, avec le maire,
2 avec les hauts fonctionnaires?

3 R. Jamais les hauts fonctionnaires. Je n'ai jamais
4 visité de hauts fonctionnaires dans les dossiers
5 avec Omni. Moi, je demandais à rencontrer le maire.
6 Et puis c'était déjà commencé. Omni avait déjà
7 implanté des panneaux publicitaires à Laval avant
8 que, moi, je sois à l'emploi d'Omni.

9 Q. [318] Mais ça implique quoi ça, Monsieur Trépanier?
10 Puis je ne veux pas non plus m'étendre sur Omni.
11 Mais je cherche vraiment à comprendre. Ça implique
12 quoi? Un changement de zonage? Ça implique des
13 terrains de la municipalité? Pourquoi on a
14 besoin... C'est une grosse firme, là. C'est Astral.
15 Pourquoi on a besoin d'une personne telle que
16 Bernard Trépanier?

17 R. Je ne m'y connais pas assez. C'est sur des terrains
18 qui appartiennent spécifiquement, c'est des
19 terrains qui appartiennent à la Ville.

20 Q. [319] O.K.

21 R. Alors, je sais que c'était des... suffit que
22 c'était des redevances qui étaient payées à la
23 Ville. La Ville n'avait pas besoin de changement de
24 zonage pour les terrains. Ça leur appartenait.

25 Q. [320] Vous, je comprends que vous êtes rémunéré?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [321] Ce n'était pas du bénévolat. Est-ce qu'on
3 comprend que vous gagnez à peu près cent piastres
4 de l'heure (100 \$/h) quand vous travaillez pour
5 Bermax, ce que vous chargez à vos clients?
- 6 R. Des fois un petit peu plus.
- 7 Q. [322] Des fois un petit peu plus. Mais c'est une
8 moyenne ça? En tout cas, moi, ce que j'ai vu sur
9 papier.
- 10 R. À peu près ça.
- 11 Q. [323] Parfait. Donc vous chargez ça. Puis ce que
12 vous faites avec ça, c'est-à-dire la compagnie,
13 votre cliente vous donne le mandat de dire, écoute,
14 moi, je veux entrer dans cette ville-là puis,
15 Monsieur Trépanier, je vous donne ce mandat-là
16 comme démarcheur ou comme lobbyiste...
- 17 R. Oui.
- 18
- 19 Q. [324] ... de parler aux élus?
- 20 R. Plus après une commission sur ce qui va avoir été.
- 21 Q. [325] Vous prenez une commission?
- 22 R. En plus, bien oui.
- 23 Q. [326] Tout à fait. Non, non, aujourd'hui, là, pas
24 de papier, là, on jase. O.K. Je veux...
- 25 R. C'est sûr que si, dans une municipalité, la

1 compagnie installait dix (10) panneaux
2 publicitaires, j'étais payé pour dix (10) panneaux
3 publicitaires.

4 Q. [327] O.K.

5 R. Puis je demandais... j'avais une petite redevance
6 mensuelle, puis on payait mes dépenses.

7 Q. [328] Puis, ça, ça amène-tu, ça vous amène-tu à
8 dire, bien, regarde, un, je vais payer pour le
9 travail de démarchage que je vais faire à un taux
10 horaire? Vous m'avez dit cent (100 \$) et plus.
11 Également vous avez, vous vous mettez comme
12 objectif de dire, regardez, il faut que ça rentre
13 parce que ça va être payant, s'il y a des panneaux
14 publicitaires qui rentrent, je vais avoir un
15 montant d'argent. Donc ça va vous rapporter. Est-ce
16 que ça implique, ça, d'amener le maire au resto,
17 d'amener les conseillers? Comment ça fonctionne?
18 Comment on fait ça ce travail de démarchage-là,
19 Monsieur Trépanier?

20 R. Non. Bernard Trépanier ne fonctionnait pas de cette
21 façon.

22 Q. [329] Il fonctionnait comment Bernard Trépanier?

23 R. Moi, j'allais voir le maire. Puis il en avait
24 déjà... C'est que, Omni, au début quand c'est... le
25 domaine de l'affichage, il y avait toujours les

1 congrès... l'UMQ. Alors, c'était soit à Québec, à
2 Montréal ou à Gatineau. Alors, on avait... Au
3 congrès des municipalités, à l'UMQ, Omni avait un
4 genre de salon, « whatever », et puis tous nos
5 produits d'affichage promotionnels étaient dans
6 notre salle avec des moniteurs ou quoi que ce soit
7 et c'est de là, les maires, on les recevait à notre
8 salon.

9 Q. [330] O.K.

10 R. Puis c'est de même que ça a débuté.

11 Q. [331] Mais j'imagine que Manon n'a pas rencontré
12 l'UMQ aux deux (2) semaines, j'imagine qu'on veut
13 rentrer un produit, vous êtes en affaire, O.K.?
14 Vous êtes en affaire, à un moment donné, on passe
15 puis on veut, on veut que la cliente ait les
16 contrats et nous, on a un bénéfice là-dessus, alors
17 j'imagine qu'on fait ce qu'on a toujours fait dans
18 la vie, c'est-à-dire que - puis on connaît ces
19 gens-là, on les invite au restaurant.

20 R. C'est ça.

21 Q. [332] On les gâte, on leur envoie des billets de
22 hockey, on fait des choses comme ça, j'imagine.

23 R. Pour vous répondre, Madame la Présidente, moi, je
24 ne suis pas le gars le plus intéressant à aller au
25 restaurant, je ne prends pas un coup, de un, alors

1 moi, si j'allais au restaurant, j'expliquais ce qui
2 en était, on dîne, salut. Moi, ça ne s'éternisait
3 pas, s'il y en a... Je ne sais pas s'il y en a qui
4 s'éternise, ce n'est pas mon problème.

5 Q. [333] Mais ce qui fait en sorte que, quand même,
6 ça, c'est sur votre compte de dépenses puis l'élu,
7 vous l'amenez manger.

8 R. Je l'amenaient manger.

9 Q. [334] Il ne paie rien. Effectivement, comme ça
10 s'est toujours passé.

11 R. C'était... moi, depuis que j'étais... il y a
12 plusieurs années, j'étais représentant des ventes
13 dans l'alimentation, là, quand j'ai dit avant
14 soixante-dix-neuf (79), c'est sûr, gérant de
15 magasin, on les amenait manger.

16 Q. [335] Tout à fait.

17 R. On les invitait au golf.

18 Q. [336] Là, on parle d'élus, ça se faisait, il n'y a
19 aucun problème, l'élu ne payait jamais rien.

20 R. Oui, ça se faisait, ça se faisait.

21 Q. [337] Parfait. Astral Media, écoutez, c'est une
22 compagnie, vous parlez des panneaux publicitaires,
23 c'était l'une de vos clientes, d'autres clients de
24 Bermax, puis je vais vous mettre là, une prémisses,
25 en tout cas, moi, de ce que je peux voir, Bermax a

- 1 opéré, en tout cas, avait des comptes, a envoyé des
2 factures jusqu'en deux mille dix (2010), ça fait
3 que ça ne fait pas si longtemps que ça que vous
4 êtes à votre retraite, à ce que je comprends.
- 5 R. Non, non, j'appelle « retraité », ce qu'on dit,
6 j'ai soixante-quatorze (74) ans, on appelle ça
7 retraité, mais vingt-quatre (24) heures par jour,
8 sept (7) jours à la maison, c'est long.
- 9 Q. [338] O.K.
- 10 R. J'ai encore un... il me reste encore de la mèche.
- 11 Q. [339] O.K. C'est bon. Puis en Floride, une couple
12 de mois, ça, ça...
- 13 R. Oui, je sais où vous allez.
- 14 Q. [340] ... Non, je ne suis pas rendu là.
- 15 R. J'ai... oui, j'ai eu d'autres clients.
- 16 Q. [341] Parfait. Alors, j'aimerais ça que vous
17 expliquiez qui étaient vos clients ou qui sont les
18 clients de Bermax.
- 19 R. C'est Dessau.
- 20 Q. [342] Dessau. Parfait. Est-ce que je me trompe que
21 si vous avez Dessau depuis beaucoup, beaucoup,
22 beaucoup d'années?
- 23 R. Pardon?
- 24 Q. [343] Vous avez Dessau comme client depuis fort
25 longtemps?

- 1 R. Effectivement, oui..
- 2 Q. [344] Depuis quand? Depuis quand?
- 3 R. Ça fait au moins cinq (5), six (6) ans.
- 4 Q. [345] Si je vous disais d'aller plus loin que ça,
5 est-ce que vous pouvez faire appel à votre mémoire,
6 cinq (5), six (6) ans, on est en deux mille treize
7 (2013).
- 8 R. Pardon?
- 9 Q. [346] On est en deux mille treize (2013), cinq (5),
10 six (6) ans, ça ne fait pas longtemps.
- 11 R. Deux mille huit (2008), oui, peut-être huit (8)
12 ans.
- 13 Q. [347] Si je vous disais que vous n'étiez pas encore
14 à Union Montréal, vous étiez... c'était votre
15 client, Dessau, est-ce que c'est possible?
- 16 R. Ça se peut. Ça se peut. De mémoire, je ne peux pas
17 donner de date. Je ne veux pas être impliqué à
18 dire: « Tu me contes » Je ne me rappelle pas.
- 19 Q. [348] O.K. Si je vous aide, si je vous dit depuis
20 deux mille deux (2002), est-ce que c'est possible?
- 21 R. Depuis deux mille (2000)?
- 22 Q. [349] Deux mille deux (2002), est-ce que c'est
23 possible?
- 24 R. Dans quel domaine?
- 25 Q. [350] Mais c'est moi qui vous le demande. Monsieur

1 Trépanier, est-ce que Dessau, possiblement, était
2 l'une de vos clientes depuis deux mille deux
3 (2002)?

4 R. Ça se peut. Dix (10) ans.

5 Q. [351] Parfait. J'irai tantôt, dans quel domaine,
6 avec Dessau. O.K.? D'autres clientes qui pourraient
7 peut-être intéresser la Commission?

8 R. Après ça, après Dessau... le dernier employeur que
9 j'ai eu, ça a été Nepcon.

10 Q. [352] O.K. Je sais que c'est de la sémantique, là,
11 employeur, c'est-à-dire que c'était...

12 R. Employeur, pas employeur, mais...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [353] Client.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [354] Parce que vous êtes à votre compte, client.

17 R. Excusez.

18 Q. [355] O.K. Nepcon, O.K.? Et Nepcon, c'est qui?

19 C'est quoi?

20 R. Nepcon, c'est une connaissance à moi depuis trente
21 (30) ans, je ne sais pas, trente (30) ans.

22 Q. [356] Je veux savoir c'est qui la connaissance.

23 R. C'est un fabricant de panneaux publicitaires, du
24 mobilier urbain.

25 Q. [357] Ça appartient à qui, ça, Nepcon?

- 1 R. À monsieur Anthony Mergl avec qui...
- 2 Q. [358] Ils sont dans la construction.
- 3 R. Pardon?
- 4 Q. [359] Et Mergl qui est dans la construction.
- 5 R. Qui est dans la construction, mais qui n'a
- 6 jamais... comment je dirais. Vous allez arriver à
- 7 Montréal. Non, à Montréal, je ne suis pas inquiet.
- 8 Alors, il est dans la construction, mais pas à
- 9 Montréal.
- 10 Q. [360] Je vais revenir à Montréal, je veux aller à
- 11 Montréal, un moment donné.
- 12 R. Bon.
- 13 Q. [361] Ensuite de ça, alors j'ai Dessau, j'ai Astral
- 14 Média, j'ai... j'ai Nepcon, donc la firme de
- 15 monsieur Mergl. Est-ce que j'ai d'autres clientes
- 16 ou vous avez plutôt d'autres clientes?
- 17 R. Clients ou des rémunérations que je peux avoir
- 18 eues, oui. SM.
- 19 Q. [362] Donc, la firme de monsieur Bernard Poulin qui
- 20 est une firme...
- 21 R. Qui est la firme de monsieur Bernard Poulin, un ami
- 22 à vous.
- 23 Q. [363] Un ami également à vous depuis très
- 24 longtemps.
- 25 R. Ça fait un petit bout de temps que je connais

1 monsieur Poulin. J'ai connu monsieur Poulin dans
2 du... j'ai connu monsieur Poulin dans un événement
3 de... un souper.

4 Q. [364] Ça remonte à quand ça? J'essaie d'en profiter
5 pour placer les joueurs avec vos clients de Bermax.

6 R. Monsieur Poulin, je l'ai connu, il y avait une dame
7 Malkin, Aline Malka, Aline Malka qui travaillait
8 avec nous autres aux Communautés culturelles.

9 Q. [365] À la Ville de Montréal, à l'Union.

10 R. Au parti, oui, à Union.

11 Q. [366] À Union.

12 R. Qui m'avait présenté une amie à elle qui était une
13 dame Lizon...

14 Q. [367] Benerov ou...

15 R. ... Benerach, puis je ne veux pas faire là de... Le
16 deuxième nom là, je ne voudrais pas me... en tout
17 cas, elle s'appelait Lizon. Alors, j'ai été invité
18 à luncher avec eux autres et puis on parlait de
19 choses et d'autres. Pour en finir que j'ai été
20 invité à aller au bal du... le bal de quelque chose
21 où le maire était présent à la table de monsieur
22 Poulin.

23 Q. [368] Vous remontez ça à quand à peu près?

24 R. Pardon?

25 Q. [369] Vous remontez ça à quand à peu près?

1 R. Je ne me souviens plus.

2 Q. [370] Vous étiez employé d'Union Montréal, donc
3 vous avez parlé...

4 R. Ça se peut que je l'étais, je peux pas vous dire au
5 juste là. Non, c'est avant.

6 Q. [371] C'est quelque chose... je vais revenir.
7 (15:55:31)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [372] Avant que vous ayez été à Union Montréal?

10 R. Pardon?

11 Q. [373] Avant que vous soyez à Union Montréal?

12 R. C'est-tu avant ou je débute... je commençais, je
13 me...

14 Q. [374] Dans les années deux mille (2000) ou avant?

15 R. Après les années... après les années deux mille
16 (2000), ça peut être dans le temps que j'étais
17 chez... à Union Montréal.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. [375] O.K.

20 R. Alors, je suis allé au souper et c'est là que j'ai
21 connu monsieur Poulin, on le connaissait de nom.

22 Q. [376] O.K.

23 R. C'est un homme d'affaires qui est assez... assez
24 connu.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [377] Et Union Montréal, ça se situe autour de deux
3 mille un (2001)?

4 R. C'est deux mille un (2001), deux mille trois
5 (2003), je peux...

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [378] Je vais peut-être vous aider, vous y penserez
8 là, mais peut-être est-ce que c'est... Ce que
9 madame la présidente veut savoir : est-ce que c'est
10 avant deux mille quatre (2004) alors que vous... en
11 deux mille quatre (2004), vous allez occuper le
12 poste de...

13 R. Il me semble que c'est avant deux mille quatre
14 (2004).

15 Q. [379] Bon.

16 R. Alors, on s'est... je jaisais avec monsieur Poulin,
17 on discutait de choses et d'autres. Ce qui
18 fatiguait monsieur Poulin, ce qui l'intriguait,
19 c'est que, moi, mon verre de vin, j'ai... comme ça.
20 Alors, les autres... les autres prenaient un verre.
21 Il m'a posé une question, il dit : « Coudon, tu
22 prends pas un verre? ». J'ai dit : « Non, ça
23 fait... » aujourd'hui ça devait faire peut-être...
24 Moi, je sais qu'aujourd'hui, ça fait trente-trois
25 (33) ans. Alors, on jaisait du problème de... et

1 puis il creusait, puis il creusait pour savoir
2 où... Alors, moi, je me suis ouvert, j'ai commencé,
3 puis je lui ai expliqué mon problème avec la
4 boisson et puis il dit : « T'es mon homme.
5 J'aimerais te rencontrer pour jaser d'autres
6 choses ». Alors, je l'ai rencontré. On m'a expliqué
7 certains problèmes avec des proches. Et encore là
8 j'aimerais... j'aimerais pas donner de nom parce
9 que c'est anonyme, habituellement, Alcooliques
10 Anonymes, c'est alcoolique. Alors on m'a expliqué
11 le problème, et puis je me suis offert, si la
12 personne était prête à s'aider, de lui donner un
13 coup de main. Ce que j'ai fait pendant un bon bout
14 de temps. Dieu merci, les résultats ont été, à
15 date, ont été bons.

16 Q. [380] Parfait. Je vous...

17 R. De là, avec monsieur Poulin, on est devenu des...
18 C'est là que ça a parti.

19 Q. [381] O.K.

20 R. Car... Oui.

21 Q. [382] Donc, est-ce qu'on comprend que monsieur
22 Poulin, en plus d'être un client, parce que sa
23 firme est cliente chez vous, à votre compagnie,
24 c'est également un ami personnel.

25 R. Oui.

- 1 Q. [383] Parfait. Ensuite de ça, autres compagnies ou
2 firmes de professionnels qui sont les clients de
3 Bermax?
- 4 R. Il n'y en a pas eu gros, là. Je ne suis pas un
5 gros... Je ne suis pas un gros...
6 (15:58:53)
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Q. [384] Mais vous aviez une bonne réputation.
- 9 R. Pardon?
- 10 Q. [385] Vous aviez... C'est moi qui vous parle. J'ai
11 dit vous aviez une bonne réputation.
- 12 R. Je tiens encore à la garder, oui.
- 13 Q. [386] Oui. Alors, vous deviez avoir quelques
14 clients.
- 15 R. Entre autres, SM, Nepcon...
16 Me DENIS GALLANT :
- 17 Q. [387] Tecsalt?
- 18 R. Astral.
- 19 Q. [388] Est-ce que Tecsalt?
- 20 R. Ah! Oui. Tecsalt. Un mandat, oui.
- 21 Q. [389] Un mandat. Quand?
- 22 R. Après deux mille six (2006). Deux mille huit
23 (2008). Deux mille six (2006), deux mille huit
24 (2008).
- 25 Q. [390] O.K. Je reviendrai avec la nature des

- 1 mandats. Octane Communications? Octane
2 Communications, est-ce que ça a été...
- 3 R. Oui. Oui. Vous avez raison, oui.
- 4 Q. [391] O.K.
- 5 R. Mais ça n'a pas été... Avec monsieur Jean Bata.
- 6 Q. [392] Avec monsieur Jean Bata. Est-ce que Morrow
7 Communications, vous avez fait affaire dans... Puis
8 là je suis dans Bermax, là. J'irai peut-être dans
9 d'autre chose, là, mais dans Bermax, est-ce que
10 Morrow Communications a été client ou cliente de
11 Bermax?
- 12 R. Là, là, je... De mémoire, non.
- 13 Q. [393] Non?
- 14 R. Je me sou...
- 15 Q. [394] O.K. Est-ce que j'en oublie?
- 16 R. Je ne pense pas.
- 17 Q. [395] O.K. Bon. Maintenant on va les prendre un à
18 un. O.K.? Donc, moi je vous ai suggéré que Dessau
19 était votre cliente depuis deux mille deux (2002).
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [396] Qu'est-ce que Bernard Trépanier fait, ou
22 Bermax, parce que je comprends que c'est... C'est
23 une compagnie à numéro, là, vous êtes... vous êtes
24 la compagnie, là.
- 25 R. C'est moi. Oui oui.

- 1 Q. [397] Vous êtes incorporé pour des fins fiscales,
2 là.
- 3 R. Exact.
- 4 Q. [398] O.K., on s'entend, là? Donc, c'est vous le
5 produit de Bermax, là.
- 6 R. Hum, hum.
- 7 Q. [399] Et le produit de Bermax, c'est en raison de
8 son réseau de contacts, de son expérience, qu'il
9 est capable de faire du démarchage au niveau des
10 municipalités. Est-ce que je vous résume bien? Je
11 résume bien ça?
- 12 R. ... (Pas de réponse)
- 13 Q. [400] Oui. Parce que c'est des micros, là, pour...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. [401] Oui. Alors, Dessau fait... Grosse firme,
16 monsieur Sauriol est venu la semaine dernière, là,
17 il nous a expliqué que c'est parti plus petit,
18 entreprise familiale, et qu'aujourd'hui on compte
19 plus de cinq mille (5 000) employés, ils sont
20 présents dans je ne sais pas combien de pays, dans
21 combien de municipalités. Qu'est-ce que Bermax fait
22 comme mandat avec Dessau?
- 23 R. Je n'ai pas été capable de trouver l'offre de
24 service que j'avais avec, chez Dessau. J'ai
25 fouillé. J'ai...

1 Q. [402] Je vais vous aider. Je vais vous la montrer,
2 l'offre de service, d'accord? Je vais vous la
3 montrer tout de suite. Alors, onglet 44. Alors, je
4 vous... Je vais vous la lire, ce qui va être plus
5 simple, là, ça va aller plus vite. Alors, vingt
6 (20) janvier deux mille quatre (2004), Monsieur
7 Trépanier, on a enlevé... On a enlevé votre
8 adresse, parce que c'est la même adresse que votre
9 compagnie. D'accord? Alors, Monsieur, entente de
10 travail :

11 Faisant suite à nos récentes
12 discussions ainsi qu'à votre lettre
13 datée du 12 janvier 2004, voici les
14 conditions pour...

15 R. Excusez, Maître.

16 Q. [403] Oui.

17 R. Je ne vous entends pas.

18 Q. [404] Vous ne m'entendez pas?

19 R. Non.

20 Q. [405] Bon. Ce qui va faire en sorte, c'est que je
21 vais...

22 R. Ces micros-là, ils sont... Là je l'ai, là...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [406] Monsieur... Bien oui. C'est ça, Monsieur
25 Trépanier, vous l'avez devant vous, sur votre

1 écran.

2 R. Ah! O.K.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [407] Ce que je vais faire plus simple, je vais le
5 lire sur mon document papier. Comme ça, vous allez
6 m'entendre. Alors vingt (20) janvier deux mille
7 quatre (2004). C'est une lettre qui va être signée
8 par Rosaire Sauriol, donc vice-président principal.

9 Entente de travail. Monsieur...

10 elle est adressée à vous.

11 ... faisant suite à nos récentes
12 discussions ainsi qu'à votre lettre
13 datée du douze (12) janvier deux mille
14 quatre (2004), voici les conditions
15 renouvelées...

16 ça présuppose qu'il y en a eu avant, ...

17 régissant l'utilisation de vos
18 services de représentant pour Dessau-
19 Soprin, à savoir : votre mandat en
20 tant que représentant consiste à
21 effectuer toutes les représentations
22 nécessaires pour le compte de Dessau-
23 Soprin auprès de chacune des
24 différentes villes sélectionnées par
25 Dessau-Soprin pour le développement du

1 projet d'ingénierie. Vos services de
2 représentant dans le domaine de
3 l'ingénierie seront réservés de façon
4 exclusive à Dessau-Soprin. Vous
5 reconnaissez qu'il existe certaines
6 informations à caractère confidentiel
7 que vous obtiendrez dans l'exécution
8 ou à l'occasion de votre travail. Vous
9 devez agir avec loyauté, ne pas faire
10 usage d'une manière qui soit
11 préjudiciable à Dessau-Soprin, de
12 l'information à caractère confidentiel
13 que vous obtiendrez dans l'exécution
14 ou à l'occasion de votre travail. En
15 contrepartie de l'utilisation de vos
16 services de représentant de Dessau-
17 Soprin, il convient de vous verser à
18 titre d'honoraires la somme de cinq
19 cents dollars (500 \$) par jour de
20 travail. Lesdits honoraires vous
21 seront payables sur réception de
22 factures. Vos dépenses spécifiques de
23 représentation approuvées par Dessau-
24 Soprin vous seront remboursées sur
25 présentation de pièces justificatives.

1 La présente entente de travail est
2 d'une durée de deux ans à compter du
3 vingt (20) janvier deux mille quatre
4 (2004) et peut être renouvelée selon
5 entente entre les parties.

6 Est-ce que ce document-là vous dit quelque chose,
7 Monsieur Trépanier?

8 R. J'aimerais voir ma... Est-ce que j'ai de quoi, moi,
9 que j'ai signé? Je n'ai pas...

10 Q. [408] Moi, je vous pose la question. Moi, c'est ce
11 que j'ai reçu suite à une demande qui a été faite à
12 Dessau.

13 R. Il y a huit ans. Je ne me souviens pas de cette
14 entente. Madame la Présidente, je ne me souviens
15 pas de cette entente. Quand je vois cinq cents
16 piastres (500\$) par jour de travail, il y a de quoi
17 qui ne va pas.

18 Q. [409] Moi, je vais même vous aider. Peut-être qu'on
19 n'aura peut-être pas le temps de regarder cela
20 aujourd'hui, mais vous avez tout à fait raison.
21 C'est qu'il y a quelqu'un qui ne l'a pas respecté
22 le cinq cents dollars (500 \$). C'est plutôt du cent
23 dollars de l'heure (100 \$/h) et des remboursements
24 de dépenses. Par exemple, trois cents (300) heures
25 fois cent dollars (100 \$), trente mille dollars

1 (30 000 \$). C'est plus logique ça?

2 R. Parce que cinq cents piastres (500\$) par jour!

3 Q. [410] Tout à fait. Et je vais...

4 R. Ça prouve, quand... Ça prouve une chose. Je n'ai
5 pas menti quand j'ai dit, j'ai fait, O.K., une
6 douzième année, des fois on ne lit pas, on lit
7 vite, mais, ça, je ne me souviens pas de... j'ai de
8 la mémoire. Je ne me souviens pas d'avoir vu ça,
9 moi, cinq cents piastres (500 \$) par jour de
10 travail, puis tout le kit, là. Un instant! Je suis
11 attaché pareil comme si... Monsieur le Commissaire,
12 je ne me souviens pas de celle-là.

13 Q. [411] Parfait. On va quand même la déposer. On va
14 la déposer, donc c'est lettre signée par Rosaire
15 Sauriol. Elle est datée de... Pouvez-vous, Madame
16 Morin, j'aimerais voir le début de la lettre. Donc
17 du vingt (20) janvier deux mille quatre (2004)
18 adressée à monsieur Bernard Trépanier.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [412] Je m'excuse. Est-ce que je comprends que vous
21 ne vous rappelez pas de cette lettre-là ou de cette
22 entente, parce que c'est trop peu?

23 R. Non, ce n'est pas que c'est trop peu. C'est que je
24 ne me souviens du tout, du tout, du tout. En deux
25 mille quatre (2004), je venais de rentrer... je

1 venais d'être avec Union Montréal. J'avais d'autres
2 dossiers. J'avais d'autres dossiers avec la firme
3 Dessau qui ne touchaient pas...

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. [413] Monsieur Trépanier, on regardera certaines
6 choses.

7 R. Je ne m'en souviens pas celle-là.

8 Q. [414] Moi, je vous dis, moi, je vous dis que vous
9 avez une relation contractuelle avec Dessau de, je
10 vous dirais de deux mille deux (2002) à deux mille
11 dix (2010) à peu près. Ce qui est important dans
12 cette lettre-là, c'est le premier paragraphe. C'est
13 effectuer les représentations nécessaires pour le
14 compte de Dessau auprès de différentes villes. Je
15 pense, pour les besoins, ce que vous ne vous
16 souvenez pas ou que les termes de cette entente-là
17 n'ont pas été respectés de part et d'autre, moi, ça
18 ne change rien. Ce qui est important, c'est le
19 premier paragraphe. Quel est ce travail de
20 démarchage-là que Dessau vous demande? Je pense
21 que, pour les besoins de la Commission, c'est ça
22 qu'on a besoin d'entendre de vous.

23 R. Je n'ai, je n'ai jamais fait d'intervention pour la
24 firme Dessau, on marque même exclusive Dessau
25 Soprin, je n'ai jamais de représentant, de

1 représentations pour la firme Dessau dans d'autres
2 municipalités. Vous le savez qui fait les
3 représentations pour eux autres. Il y a un monsieur
4 Guindon puis il y a un autre monsieur Savard qui
5 font de la représentation pour Bernard Trépanier.

6 Q. [415] Monsieur Trépanier, nous sommes ici pour
7 connaître la vérité.

8 R. Je vous la donne.

9 Q. [416] On vous assigne comme témoin. Ce qu'on veut
10 savoir, moi, je vais vous dire la chose suivante,
11 c'est que sur une période d'à peu près sept (7) à
12 huit (8) ans, vous avez facturé pour plus de neuf
13 cent mille (900 000) d'honoraires à Dessau sur une
14 période qui est relativement courte, ce qui nous
15 fait à peu près une moyenne d'à peu près cent mille
16 (100 000) par année. Alors, ce qu'on aimerait
17 savoir, avant qu'on commence à éplucher toutes les
18 factures, ce qui peut être long et fastidieux,
19 monsieur Trépanier, on aimerait juste savoir quel
20 travail Dessau vous a demandé de faire pour le cent
21 mille dollars (100 000\$) qu'on vous remet
22 annuellement.

23 R. Pour cette...

24 Q. [417] Monsieur Trépanier, vous comprenez, je pense
25 que vous êtes intelligent, vous comprenez ma

1 question. Laissez faire la lettre. La lettre, la
2 lettre, elle est peut-être importante pour Dessau,
3 pour justifier quelque chose. Ça, c'est leur
4 problème. Moi, je demande à Bernard Trépanier
5 qu'est-ce qu'il a fait pour cent mille dollars
6 (100 000\$) par année et pourquoi Rosaire Sauriol
7 l'a payé cent mille dollars (100 000\$).

8 R. J'ai votre réponse.

9 Q. [418] Allez-y.

10 R. Madame la Commissaire. Il y avait des demandes,
11 des... c'est de trouver le vrai vocabulaire, il y
12 avait des demandes de classification, se classer ou
13 se... c'est ça, se classer aux aéroports de
14 Montréal. Ça, c'était pour une période de trois ans
15 ou quatre ans. Si tu réussissais l'examen, à te
16 classer, tu obtenais des mandats pour trois ans
17 ou quatre ans dans les disciplines où tu te
18 classifiais comme il le faut, tu... moi, je
19 connais, je connaissais quelqu'un qui est un
20 spécialiste en préparation d'offre de service,
21 c'est ça, et puis je me souviens que Rosaire
22 m'avait demandé: « As-tu... j'ai ça puis je
23 voudrais bien rentrer, je voudrais bien être
24 capable de... », je vais essayer de trouver
25 quelqu'un, j'avais retracé mon type en question.

- 1 Q. [419] Monsieur Kulczycki.
2 R. Exactement.
3 Q. [420] Claude?
4 R. Pardon?
5 Q. [421] Claude Kulczycki?
6 R. Oui.
7 Q. [422] O.K.
8 R. Alors, j'ai demandé à Claude s'il pouvait me faire
9 ce travail. Il m'a dit oui. Alors, on l'a fait puis
10 Sauriol s'est classifié, il l'a eu.
11 Q. [423] Et ça, est-ce que ça justifie, parce que vous
12 avez parlé d'une période, se classifier pour trois
13 ans, je ne veux pas trop rentrer là-dedans parce
14 que là, on est du domaine fédéral, ce qui n'est pas
15 notre juridiction. Mais moi, ce que je veux savoir,
16 je suis au-delà de ça, on part à partir de ça parce
17 que je ne veux pas vous couper dans vos réponses,
18 c'est bien évident, là, mais ce que vous nous dites
19 que vous payez à Dessau, non, l'inverse, Dessau
20 paie à Bermax ou à Bernard Trépanier, environ cent
21 mille dollars (100 000\$) par année depuis deux
22 mille deux (2002).
23 R. À peu près ça.
24 Q. [424] Uniquement pour ça? Uniquement pour ça?
25 R. Oui.

- 1 Q. [425] Donc, ils vous ont donné, à peu près, pas
2 loin d'un million de dollars (1 M\$) juste pour ça?
- 3 R. Bon, je dirais, non, non. Bien...
- 4 Q. [426] Regardez.
- 5 R. Cent mille (100 000) par année.
- 6 Q. [427] On peut tous les faire, les contrats, si vous
7 voulez, mais je vous dirais...
- 8 R. Un... Monsieur le Commissaire, un coup que le
9 contrat était donné puis c'était classifié, il
10 était garanti pour la période de trois ans, X
11 montant de chiffre d'affaires.
- 12 Q. [428] Moi, je ne veux pas trop remonter, je ne veux
13 pas trop m'immiscer dans ce domaine-là, mais je
14 veux juste comprendre votre explication parce que
15 moi, j'ai un petit peu problème que c'est juste
16 limité à l'aéroport de Dorval pour le montant, vous
17 me corrigerez, j'ai peut-être tort, mais on dit,
18 vous avez commencé à avoir une relation
19 contractuelle avec Dessau à partir de deux mille
20 deux (2002), on parle d'une entente renouvelée, en
21 deux mille quatre (2004). Je vous le dis, je n'ai
22 pas celle de deux mille deux (2002). O.K.? On parle
23 et j'ai tout vu, j'ai tout regardé vos comptes.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [429] ... j'ai tout regardé vos comptes.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [430] O.K. Vos comptes, ce que vous nous demandiez.
- 3 O.K. À nulle part, à nulle part, on parle de
- 4 l'Aéroport de Dorval.
- 5 R. Bon. Vous allez... Alors, c'est simple, vous
- 6 allez... Madame la Commissaire, mon contact chez
- 7 Dessau était madame Denise Renaud que j'appelais,
- 8 puis elle me donnait, si vous allez chez... comme
- 9 on dirait, pas « fouiller », mais si vous allez
- 10 investiguer...
- 11 Q. [431] Allez-y.
- 12 R. Tout ce qui est était trente deux cent quelque
- 13 chose ou « whatever »...
- 14 Q. [432] Parlez-en, je ne comprends pas trop, juste
- 15 peut-être expliquer...
- 16 R. Les numéros de projets.
- 17 Q. [433] O.K.
- 18 R. C'étaient tous de ADM.
- 19 Q. [434] O.K.
- 20 R. Les autres, je n'ai jamais facturé la firme Dessau
- 21 pour autre chose.
- 22 Q. [435] O.K. Je vais juste peut-être vérifier avec
- 23 vous. Je vais mettre à l'écran un tableau et peut-
- 24 être juste me dire si ça se limite... si ça se
- 25 limite à ADM ou s'il y a également du travail de

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et là, on passe à quel onglet, Maître Gallant?

3 Me DENIS GALLANT :

4 On va passer au suivant...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K.

7 Me DENIS GALLANT :

8 ... à l'onglet 45.

9 Q. [436] Alors, qui est un tableau qui est l'ensemble
10 de vos comptes d'honoraires. Et je vous dirais,
11 Monsieur Trépanier, vous en avez qui sont
12 envoyés... il y en a que vous réclamez pour Bermax
13 et il y en a que vous réclamez pour Trépanier,
14 alors, avec deux numéros de client différents. Et
15 si vous regardez pour deux mille deux (2002), vous
16 avez pour Bermax un total de seize mille deux cent
17 cinquante (16 250 \$), quatre-vingt-sept mille
18 (87 000 \$) pour Trépanier, deux mille trois (2003),
19 cent vingt mille (120 000 \$), pour Bermax, dix-neuf
20 mille...

21 R. Deux mille trois (2003)? Pardon.

22 Q. [437] Deux mille trois (2003).

23 R. Ah! O.K.

24 Q. [438] Ce sont toutes les factures. Quand vous
25 regardez à gauche, là...

1 R. Oui.

2 Q. [439] ... ce sont vos factures que vous envoyez à
3 Dessau. Puis je vous dis là, c'est Rosaire Sauriol
4 qui les approuve. D'accord. Et vous avez cent vingt
5 mille dollars (120 000 \$) pour Bermax. Et vous avez
6 pour Trépanier...

7 R. Oui.

8 Q. [440] ... dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts
9 (19 980 \$); En deux mille quatre (2004), soixante-
10 neuf mille quatre cent cinquante-neuf (69 459 \$)
11 pour Bermax, dix mille cent quinze (10 115 \$) pour
12 Trépanier; En deux mille cinq (2005), cinquante-
13 sept mille huit cent neuf (57 809 \$) que vous avez
14 facturé pour Bermax à Dessau et neuf mille quatre
15 cent soixante-deux (9 462 \$) par vous-même,
16 Trépanier; Deux mille six (2006), pour Bermax,
17 douze mille sept cent soixante-douze (12 772 \$) et
18 pour Trépanier, dix-huit mille huit cent trente-
19 huit et vingt (18 838,20 \$); En deux mille sept
20 (2007), cent neuf mille quatre cent trente-six et
21 deux (109 436,02 \$) et vingt-six mille quatre cent
22 vingt et un (26 421 \$) pour Trépanier, le cent neuf
23 mille (109 000 \$) étant pour Bermax; Deux mille
24 huit (2008), cent soixante-neuf mille huit cent
25 cinq (169 805 \$) pour Bermax, quarante-six mille

1 cinq cent quatre-vingt-quinze (46 825 \$) pour
2 Trépanier; Deux mille neuf (2009), cent quatorze
3 mille six cent quatre-vingt-quatre (114 684 \$) pour
4 Bermax et zéro pour... zéro pour Trépanier; Vous
5 avez, ensuite de ça, deux mille dix (2010) pour
6 Bermax un montant de dix-sept mille six cents
7 (17 600 \$).

8 Ce qui fait des totaux de six cent quatre-
9 vingt-huit mille quinze et deux sous (682 015,02 \$)
10 pour Bermax et pour monsieur Trépanier, vous-même,
11 deux cent dix-huit mille quatre cent douze
12 (218 412 \$); grand total : neuf cent six mille
13 quatre cent vingt-sept et deux (906 427,02 \$). Et
14 ce que vous nous dites là, de deux mille deux
15 (2002) à deux mille dix (2010), c'était uniquement
16 pour ADM?

17 R. Exact. Il était... il s'était classé en... c'était
18 dans chaque discipline, Madame la Présidente, il y
19 avait du civil, il y avait de la mécanique-
20 électrique, il y avait du laboratoire. Alors, tous
21 les montants leur étaient... s'ils obtenaient les
22 notes, les bonnes notes pour terminer comme
23 premier, il y avait premier, deuxième, trois...

24 Q. [441] Vous achetiez quelqu'un sur un comité de
25 sélection, c'est ce que vous nous dites, là?

- 1 R. Pardon?
- 2 Q. [442] Ça veut dire que vous achetiez quelqu'un sur
3 un comité de sélection.
- 4 R. Jamais. Je ne connais personne... Madame la
5 Présidente, je ne connais personne à l'aéroport de
6 Montréal.
- 7 Q. [443] Mais le cent mille dollars (100 000 \$). Moi,
8 là, je... Monsieur...
- 9 R. Je ne connais...
- 10 Q. [444] Monsieur Trépanier. Monsieur Trépanier.
- 11 R. Monsieur le Commissaire, je...
- 12 Q. [445] Non, je ne suis pas commissaire.
- 13 R. Monsieur...
- 14 Q. [446] Gallant.
- 15 R. Monsieur Gallant, je ne connais personne aux
16 Aéroports de Montréal. Je connaissais la personne
17 qui était capable de remplir, préparer les
18 propositions, mais je n'ai jamais été, je n'ai
19 jamais représenté, je n'ai jamais invité, je n'ai
20 jamais rien fait aux Aéroports de Montréal.
- 21 Q. [447] Monsieur Trépanier, ça peut prendre le temps
22 qu'il faut, on peut regarder facture par facture,
23 mais ce que je comprends, c'est que vous avez pas
24 loin de cent mille dollars (100 000 \$) par année
25 d'honoraires à Dessau, uniquement pour parler à

- 1 quelqu'un que vous ne connaissez pas, que vous ne
2 connaissez pas...
- 3 R. Du tout. Du tout.
- 4 Q. [448] Qu'est-ce qui justifie cent mille dollars
5 (100 000 \$) par année pour un dossier, Monsieur
6 Trépanier? Qu'est-ce qui le justifie?
- 7 R. Monsieur Gallant, je vous le répète, il y a...
8 Regardez le nombre de contrats, le nombre de
9 projets, ou le montant de projets qu'il a obtenus
10 dans ces années-là, vous allez voir qu'il en a eu
11 beaucoup, là.
- 12 Q. [449] Je suis Des...
- 13 R. Là vous êtes seulement dans le payable.
- 14 Q. [450] O.K.
- 15 R. Mais il y a eu du recevable à ça, là.
- 16 Q. [451] Parfait. Je suis Dessau. Qu'est-ce que
17 Bermax... Parce que, puis je ne le comprends pas
18 également, pourquoi cette double facturation là,
19 toujours pour un dossier? Pourquoi tantôt à Bermax,
20 tantôt à Trépanier?
- 21 R. Il y avait des dépenses.
- 22 Q. [452] Donc...
- 23 R. On va y aller dans Bernard, dans Bernard Trépanier.
24 Payez-moi-les dans Bernard Trépanier, payez-moi-les
25 dans Bermax. Mais encore là, je vous répète...

1 Q. [453] C'est quoi ces...

2 R. Je vous répète, je vois que vous insistez. Madame
3 la Présidente, je n'ai jamais mis les pieds, dîné,
4 rencontré qui que ce soit aux Aéroports de
5 Montréal.

6 Q. [454] Ma question, parce que vous...

7 R. Je suis sous serment.

8 Q. [455] Oui, je le sais. Vous ne répondez pas à ma
9 question. Moi, ce que je veux savoir : quel travail
10 vous avez justifié à Dessau pour leur réclamer, bon
11 an mal an, environ cent mille dollars (100 000 \$)
12 par année?

13 (16:20:04)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [456] Et vous êtes toujours sous serment lorsque
16 vous répondez à cette question.

17 R. Je suis... Je suis... Quel travail j'avais fait? Le
18 travail que j'ai fait, ça a été de le classifier.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [457] Mais...

21 R. Puis le mandat allait jusqu'au renouvellement de
22 l'autre.

23 Q. [458] Une fois qu'il est classifié, est-ce que ça
24 vaut cent mille dollars (100 000 \$) par année?

25 R. Bien, regardez le chiffre d'affaires que je lui ai

- 1 fait avoir. Je pense que c'était, en moyenne, de...
- 2 Q. [459] O.K.
- 3 R. C'est pareil comme si je travaillais à tant de
4 l'heure ou à commissions.
- 5 Q. [460] Puis comment on fait pour classifier
6 quelqu'un puis justifier cent mille dollars
7 (100 000 \$) d'honoraires? Est-ce que monsieur
8 Kulczycki vous lui donnez de l'argent?
- 9 R. Bien, c'est sûr. Vous l'avez vu dans mes chèques.
- 10 Q. [461] Oui, je l'ai vu dans vos chèques. Pourquoi
11 vous le payez, monsieur Kulczycki?
- 12 R. Pardon?
- 13 Q. [462] Pourquoi vous le payez? Pour du démarchage
14 également?
- 15 R. Bien, un type... Un type qui vous a livré un
16 travail, qui m'a pris... qui a travaillé, il faut
17 toujours bien le rémunérer. Je l'ai rémunéré.
- 18 Q. [463] Puis vous le rémunérez à chèques, mais vous
19 indiquez que c'est en remboursement de prêt.
- 20 R. C'est que pour...
- 21 Q. [464] (Inaudible) que ça ne sent pas bon.
- 22 R. Peut-être que monsieur Claude...
- 23 Q. [465] Kulczycki.
- 24 R. Kulczycki, aimait mieux avoir ça comme
25 remboursement de prêt. Parce que je n'ai jamais

1 emprunté d'argent. Est-ce que c'est pour fins
2 d'impôt? Je ne le sais pas.

3 Q. [466] O.K. Puis ça, pour fins d'impôt, ce n'est pas
4 bien bien grave, ça. De l'impôt, ça, vous en avez
5 déjà dû. Vous avez déjà fait une faillite...

6 R. Non, je n'ai pas fait... Pardon.

7 Q. [467] Non, vous n'avez pas fait faillite?

8 R. Je n'ai jamais fait faillite.

9 Q. [468] Non? Vous avez remboursé combien des trois
10 cent mille (300 000) que vous deviez aux deux
11 paliers de gouvernement?

12 R. Cent mille dollars (100 000 \$).

13 Q. [469] Pour combien d'impôt que vous avez omis de
14 déclarer?

15 R. Ce n'était pas du montant... des montants d'impôt.
16 C'était des... Il y avait des pénalités, il y avait
17 des intérêts ou quoi que ce soit. J'ai engagé une
18 firme, et puis la firme, on la paie, puis ils ont
19 négocié. Ils ont négocié avec le fédéral, le
20 provincial...

21 Q. [470] Ça c'est Raymond Chabot, puis...

22 R. C'est Raymond Chabot, oui.

23 Q. [471] Puis ça, c'est monsieur Deschamps.

24 R. Pardon?

25 Q. [472] C'est monsieur Deschamps, qui était également

1 à la Ville de Montréal.

2 R. Monsieur Deschamps, puis il y avait un autre, il y
3 avait une dame, une fisca... Mais je n'ai jamais...
4 Je n'aurais pas fait faillite.

5 Q. [473] Ça c'est une autre histoire, j'y reviendrai
6 peut-être sur...

7 R. Non mais, Monsieur, j'y tiens, là.

8 Q. [474] O.K. Parfait.

9 R. On est à la télévision, puis faillite, Bernard
10 Trépanier n'a pas fait faillite.

11 Q. [475] Si vous insistez, on regardera peut-être des
12 papiers...

13 R. Excusez, Madame la Présidente.

14 Q. [476] Si vous insistez, Monsieur Trépanier, on
15 regardera vos documents de faillite, je les ai
16 également. Je veux juste revenir, là. Parce que là
17 on s'égare. Alors ce que je comprends, c'est ce que
18 monsieur Sauriol indique dans sa lettre, jamais, au
19 grand jamais il n'a mandaté Bernard Trépanier ou
20 Bermax de faire du développement des affaires dans
21 les municipalités. C'est ce que vous nous affirmez
22 sous serment?

23 R. Je le jure.

24 Q. [477] Vous le jurez. Parfait. Donc, je vais...

25 R. Il avait son monde pour ça.

- 1 Q. [478] Parfait. Je vais changer de sujet. Alors,
2 vous faites quoi maintenant pour...
3 (16:23:06)
4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 5 Q. [479] Mais peut-être avant, là. Ce que je
6 comprends, c'est que, vous, dans les faits, Dessau
7 vous paie parce que vous connaissez Claude
8 Kulczycki qui, lui, monte les documents d'appel de
9 qualification aux Aéroports de Montréal? Est-ce que
10 c'est ça que vous dites?
- 11 R. Pardon?
- 12 Q. [480] Ce que je comprends, c'est que Dessau vous
13 paie, parce que, vous, vous connaissez Claude
14 Kulczycki qui, lui, monte les documents d'appel de
15 qualification pour Aéroport de Montréal, est-ce que
16 c'est ça?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [481] Bon. Ça a duré dix (10) ans cette chose-là,
19 là.
- 20 R. Oui. C'était renouvelable à tous les trois ans.
- 21 Q. [482] C'est ça. Donc, il y a eu des périodes de
22 trois ans. Ça a été renouvelé deux, trois fois
23 pendant cette période-là. Pourquoi Dessau n'a pas
24 engagé directement Claude Kulczycki et que, vous,
25 vous payez une cote?

1 R. Écoutez, je vais-tu aller vendre mon... Si j'ai
2 quelqu'un qui est avec moi, je ne suis toujours
3 bien pas pour aller...

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. [483] Vous le payiez combien monsieur Kulczycki?

6 R. Pardon?

7 Q. [484] Vous le payiez combien?

8 R. Je ne me rappelle pas.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [485] Oui, mais ce monsieur-là, ce que je
11 comprends, s'il monte des appels d'offres pour des
12 fins de qualification, ce sont des documents
13 techniques. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi?
14 S'il monte des appels d'offres pour fins de
15 qualification, ce sont des documents très
16 techniques, là. Vous nous avez dit qu'il y a du
17 civil, il y a du laboratoire, il y a du mécanique.
18 Ce n'est pas des lectures de chevet. C'est très
19 technique cette chose-là, là. Donc, ce monsieur
20 Claude Kulczycki, s'il monte des appels de
21 qualification de ce type-là, il n'a jamais aucun
22 contact avec les gens de Dessau, il passe
23 uniquement que par vous? Il n'a jamais parlé à
24 personne de chez Dessau?

25 R. Oui, à une personne, je crois. Oui, une personne.

1 Q. [486] Et il monte des documents très techniques
2 pour qualifier, pas n'importe quelle firme, Dessau,
3 à pas n'importe quel donneur d'ouvrage, Aéroport de
4 Montréal? Donc, c'est vraiment des documents
5 techniques que vous montait Claude Kulczycki?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Répondez pour que ce soit enregistré.

8 R. C'est...

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [487] Donc, c'est vraiment des documents techniques
11 qu'il fait pour Dessau?

12 R. Ce n'est pas des... Maître Lachance...

13 Q. [488] Ah non! Je n'ai pas cet honneur.

14 R. Excusez! Monsieur le Commissaire. En tout cas. Ce
15 n'est pas des documents techniques avec des...

16 C'est comment monter, comment répondre comme il
17 faut, comme il se doit aux bordereaux. Ça prend
18 quelqu'un... Il y en a qui... Il y en a qui

19 connaissent ça. Puis monsieur Kul... a travaillé
20 pour Transport Canada. C'était sa fonction. Dans
21 les années, je ne me rappelle pas combien.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [489] Mais allez dans les grosses années, peut-être
24 que ça va vous permettre de répondre mieux que ça
25 au commissaire Lachance. Allez à deux mille sept

1 (2007)... deux mille sept (2007), deux mille huit
2 (2008), deux mille neuf (2009). Madame Morin, peut-
3 être nous descendre le document. J'aimerais voir.
4 Le monter, allez plus haut. Parfait. On va aller
5 aux années, là. Alors, allez à deux mille sept
6 (2007).

7 R. Ça a été tranquille.

8 Q. [490] Deux mille sept (2007). Alors, vous avez cent
9 neuf mille quatre cent trente-six (109 4) plus
10 vingt-six mille (26 000 \$). Alors...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [491] Ça a été tranquille, vous dites, dans les
13 années deux mille sept (2007)?

14 R. Ah! Excusez.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [492] Deux mille huit (2008) ensuite de ça. Deux
17 mille huit (2008). Descendez, je veux voir le
18 chiffre. Cent soixante-neuf mille (169 000 \$). Là,
19 on est en haut de deux cent mille (200 000 \$). Et
20 c'est toujours pour votre Claude Kluzinski que vous
21 payez quoi? Moi, j'ai vu des chèques de six mille
22 (6 000 \$), huit mille dollars (8 000 \$) que vous
23 lui avez remboursé. Vous chargez à Dessau en deux
24 mille huit (2008) au-dessus de... cent soixante-
25 neuf (169 000 \$), au-dessus de deux cent mille

1 dollars (200 000 \$)...

2 R. Il y a des fois...

3 Q. [493] Laissez-moi juste terminer. Au-dessus de deux
4 cent mille dollars (200 000 \$) pour qu'il prépare
5 des appels de qualification. Alors, vous avez
6 fraudé Dessau? Est-ce que c'est ça votre...

7 R. Que j'ai quoi?

8 Q. [494] Fraudé Dessau?

9 R. Pourquoi fraudé Dessau?

10 Q. [495] Bien, qu'est-ce que vous avez fait pour deux
11 cent mille dollars (200 000 \$) à part d'avoir
12 Claude Kulczycki qui est un expert pour monter des
13 appels de proposition, ou des appels de
14 qualification?

15 R. Ils ont eu besoin de moi pour se classifier pour la
16 première fois, pour trois ans.

17 Q. [496] Oui.

18 R. Il y a eu une entente qu'on me disait : « O.K. On
19 va te verser selon les résultats de notre... » d'un
20 contrat qu'on a eu. C'était toujours selon ce
21 qu'ils pensaient puis ils me versaient mes...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. [497] Est-ce que vous avez déjà pensé que Dessau
24 voulait vous mettre entre eux et ce fameux Claude
25 Kulczycki? Parce que pour monter le document

1 technique, dans des domaines variés, génie civil,
2 le laboratoire, le mécanique, c'est la même
3 personne qui ajuste les bordereaux.

4 R. C'est...

5 Q. [498] Est-ce que c'est possible qu'on ait voulu,
6 dans les faits, vous mettre entre Dessau et ce
7 monsieur Claude Kulczycki parce qu'on trouvait ça
8 commode qu'il y ait quelqu'un dans le milieu pour
9 la tâche qu'on demandait dans les faits à ce
10 monsieur Claude Kulczycki? Avez-vous eu ce
11 sentiment-là, parfois?

12 R. Non. Moi, ma connaissance, la personne que je
13 connaissais, il avait besoin... comme on dit, je
14 l'ai engagé. Mais chez Dessau, moi, je n'ai jamais
15 été... moi, je faisais affaire avec Rosaire, c'est
16 tout.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. [499] Rosaire, on en parlera amplement demain,
19 Rosaire. Rosaire, également, c'est une personne que
20 vous connaissez comme ça, que vous rencontrez à
21 moult occasions et Rosaire va s'approprier ce
22 département-là, quand vous parlez de Denise Renaud,
23 là, c'est son bébé. Vos comptes d'honoraires
24 rentrent, je vous donne un exemple, votre compte
25 d'honoraires va rentrer le dix (10) juillet, le dix

1 (10) juillet il va être approuvé et il y a un
2 chèque qui va sortir le dix (10) juillet. Si vous
3 voulez, on va tous les faire, ces chèques-là. Et
4 c'est aussi simple que ça, là, ça ne passe pas par
5 personne d'autre que par Rosaire, là, et vous nous
6 dites...

7 R. Par sa secrétaire.

8 Q. [500] Par sa secrétaire. O.K.?

9 R. Oui.

10 Q. [501] C'est le bébé de Rosaire et vous nous dites
11 que lui, pour qu'il se qualifie et je vous ai
12 montré deux années de suite, il fallait qu'il se
13 requalifie, ça a pris deux ans pour qu'il se
14 requalifie? Qu'on ait des montants de cent
15 soixante-neuf mille (169 000), une année, cent
16 quarante (140 000), une autre année?

17 R. Non, c'est, quand tu es classifié, c'était pour un
18 mandat de trois (3) ans. C'était pour trois (3)
19 ans.

20 Q. [502] Oui, mais une fois, une fois qu'il est
21 classifié, qu'est-ce que vous avez à faire comme
22 travail?

23 R. Mais oui, mais...

24 Q. [503] Qu'est-ce que vous avez à faire comme
25 travail, une fois que c'est classifié?

- 1 R. Je n'ai peut-être pas grand-chose à faire, mais
2 coudonc, j'ai toujours, c'est moi qui l'ai ouvert,
3 la porte, ça devenait comme mon client.
- 4 Q. [504] O.K. Donc, quand vous faites, par exemple,
5 vous faites, vous envoyez un compte le neuf (9)
6 janvier deux mille huit (2008) de deux mille quatre
7 cents (2 400), le dix-huit (18) février deux mille
8 huit (2008), de six mille (6 000), le vingt-sept
9 (27) mars deux mille huit (2008), de trois mille
10 (3 000), le quatre (4) avril deux mille huit
11 (2008), de douze mille (12 000), le onze (11) avril
12 deux mille huit (2008), puis je peux continuer, de
13 dix huit mille (18 000), vous soumettez des notes
14 d'honoraires. Comme je vous ai dit, on peut toutes
15 les regarder si vous voulez, mais dans laquelle
16 vous écrivez que vous avez fait du démarchage, et
17 vous calculez le nombre d'heures que vous avez
18 fait, vous avez passé...
- 19 R. Ce n'était pas à l'heure.
- 20 Q. [505] Vous avez passé dans le dossier.
- 21 R. C'est mon temps... c'est mon temps.
- 22 Q. [506] Je vais terminer, je vais juste terminer.
23 Monsieur Trépanier, ce que vous faites, c'est que
24 vous faites un compte d'honoraires dans lequel vous
25 chargez des honoraires professionnels à un taux

1 horaire. Plus, dans certaines factures, je les ai
2 toutes vues, dans certaines factures, vous chargez
3 également du kilométrage, puis souvent, vous avez
4 raison, c'est quand vous faites une facture au nom
5 de Bernard Trépanier, pas au nom de Bermax que vous
6 chargez le kilométrage. Alors, ce que ça veut
7 dire..

8 R. Maître Gallant, j'aimerais voir les factures.

9 Q. [507] Parfait. On va commencer avec ça demain
10 matin.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [508] J'aimerais juste une petite question avant de
13 quitter. Vous avez dit que vous ne vous souveniez
14 plus combien vous payiez monsieur Kuczycki. Dans
15 quel compte le mettez-vous, monsieur Kulczycki?

16 R. Je l'ai mis dans ce compte-là, je l'ai payé souvent
17 comptant.

18 Q. [509] O.K. Donc, dans le compte « argent comptant
19 »? O.K. Et est-ce que vous pouvez nous dire combien
20 vous le payiez en argent comptant?

21 R. Je n'ai pas de souvenance, ça fait un petit bout
22 que je l'ai...

23 Q. [510] Je comprends, mais vous pouvez nous donner
24 une approximation.

25 R. Cinq mille (5 000), je lui ai donné un dix mille

- 1 (10 000).
- 2 Q. [511] O.K. Et ça, c'était à tous les quoi?
- 3 R. Une fois de... je ne peux pas, je ne peux pas me
4 souvenir.
- 5 Q. [512] À chaque fois que vous facturiez?
- 6 R. Non, non, non, pas à chaque fois.
- 7 Q. [513] Une fois par mois? Une fois par semaine?
- 8 R. Dans un mois, deux mille quatre cents (2 400)...
- 9 Non, une fois par deux mois, je lui envoyais
10 quelque chose.
- 11 Q. [514] À peu près cinq mille (5 000) aux deux mois?
- 12 R. À peu près, oui, peut-être. Je ne veux pas
13 m'aventurer sur les montants ou les dates.
- 14 Me DENIS GALLANT :
- 15 Q. [515] Mais on vous a fait une demande, vous m'avez
16 envoyé les chèques, j'en ai deux au nom de Claude
17 Kulczycki; est-ce que c'est possible qu'il y en ait
18 d'autres?
- 19 R. Ce que j'ai, c'est ce que j'ai.
- 20 Q. [516] Parfait.
- 21 R. C'est ce que j'avais chez... je suis allé chercher
22 ça, moi, chez Raymond Chabot.
- 23 Q. [517] O.K. Ceci étant dit, avant qu'on quitte, je
24 vous ai montré les montants annuels, je comprends
25 également que vous aviez d'autres clients et je

1 comprends également qu'entre deux mille quatre
2 (2004) et deux mille six (2006), vous receviez un
3 salaire d'Union Montréal de quatre-vingt-deux mille
4 (82 000) par année, c'est exact?

5 R. Exact.

6 Q. [518] Parfait. C'est beau. On se voit demain.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Est-ce que vous déposez la liste?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui, je vais la déposer.

11 LA GREFFIÈRE :

12 57P-600.

13

14 57P-600 : Liste des paiements effectués à Bermax
15 et Bernard Trépanier de 2002 à 2010

16

17 (16:32:59)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, c'est ça. Oui, Maître.

20 Me DANIEL ROCH :

21 Oui. Mon collègue a dit que c'est tout de la
22 juridiction fédérale. Je comprends que demain, il
23 va essayer de démontrer que ça ne regarde pas le
24 fédéral. Parce que si ça reste fédéral, je
25 comprends que... Je veux juste signaler ça, je ne

1 veux pas m'immiscer.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Oui, oui, vous avez raison. Vous avez raison.
4 Maître.
5 Me DENIS GALLANT :
6 Moi, la seule chose, c'est que le témoin a demandé
7 des factures et il y a une explication. Moi, je
8 pars avec une lettre d'entente.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Oui, c'est ça.
11 Me DENIS GALLANT :
12 Je pars avec une lettre d'entente, Madame la
13 Présidente...
14 LA PRÉSIDENTE :
15 C'est ça.
16 Me DENIS GALLANT :
17 ... qui dit...
18 Me DANIEL ROCH :
19 C'est ce que je comprends.
20 Me DENIS GALLANT :
21 ... qu'il a des municipalités comme clients.
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Inquiétez-vous pas, on n'entend pas entrer dans le
24 domaine fédéral...
25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... du tout, du tout, du tout, du tout.

5 Me DANIEL ROCH :

6 Merci beaucoup, Madame la Présidente.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Merci, Maître Roch.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Cela étant dit, Maître Mageau, avant de quitter,
11 j'aimerais simplement vous dire qu'on va vous
12 accorder, évidemment, votre demande de statut de
13 participant, mais une décision... nous allons
14 rendre une décision incessamment quant à la demande
15 des procureurs de la Commission de permettre aux
16 procureurs de limiter les détails de l'information
17 contenue dans les résumés de témoignage anticipé ou
18 encore dans les documents afin d'assurer le bon
19 déroulement de l'enquête. Ça va? Parfait. Alors, à
20 demain, Monsieur Trépanier.

21 R. Merci.

22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1 SERMENT

2 Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et
3 DANIELLE BERGERON sténographe officielles,
4 certifions que les feuilles qui précèdent sont et
5 contiennent la transcription d'un enregistrement
6 numérique, hors de notre contrôle et est au
7 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
8 tout conformément à la loi. Et nous avons signé,

9
10

11

12

13 _____
Odette Gagnon

14 (Tableau #202129-3)

15 Sténographe officielle

16

17

18

19 Danielle Bergeron

20 (Tableau #289077-1)

21 Sténographe officielle